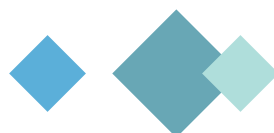




RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

sommaire

03	Découvrez la Communauté de Communes
19	Finances
24	Aménagement du territoire
34	Transition énergétique
42	Développement économique
45	Tourisme
48	Numérique et systèmes d'information
50	Communication
59	Sports et loisirs
64	Eau et assainissement
69	Travaux et patrimoine
72	Environnement
89	Archives intercommunales





DÉCOUVREZ LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

La Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie.....	04
L'assemblée communautaire.....	06
L'organisation politique.....	08
Les compétences.....	10
La représentation des élus dans les structures extérieures.....	11
Les services.....	17



LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR CÔTE FLEURIE

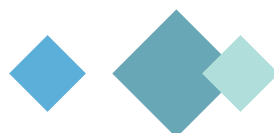
DÉCOUVREZ LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

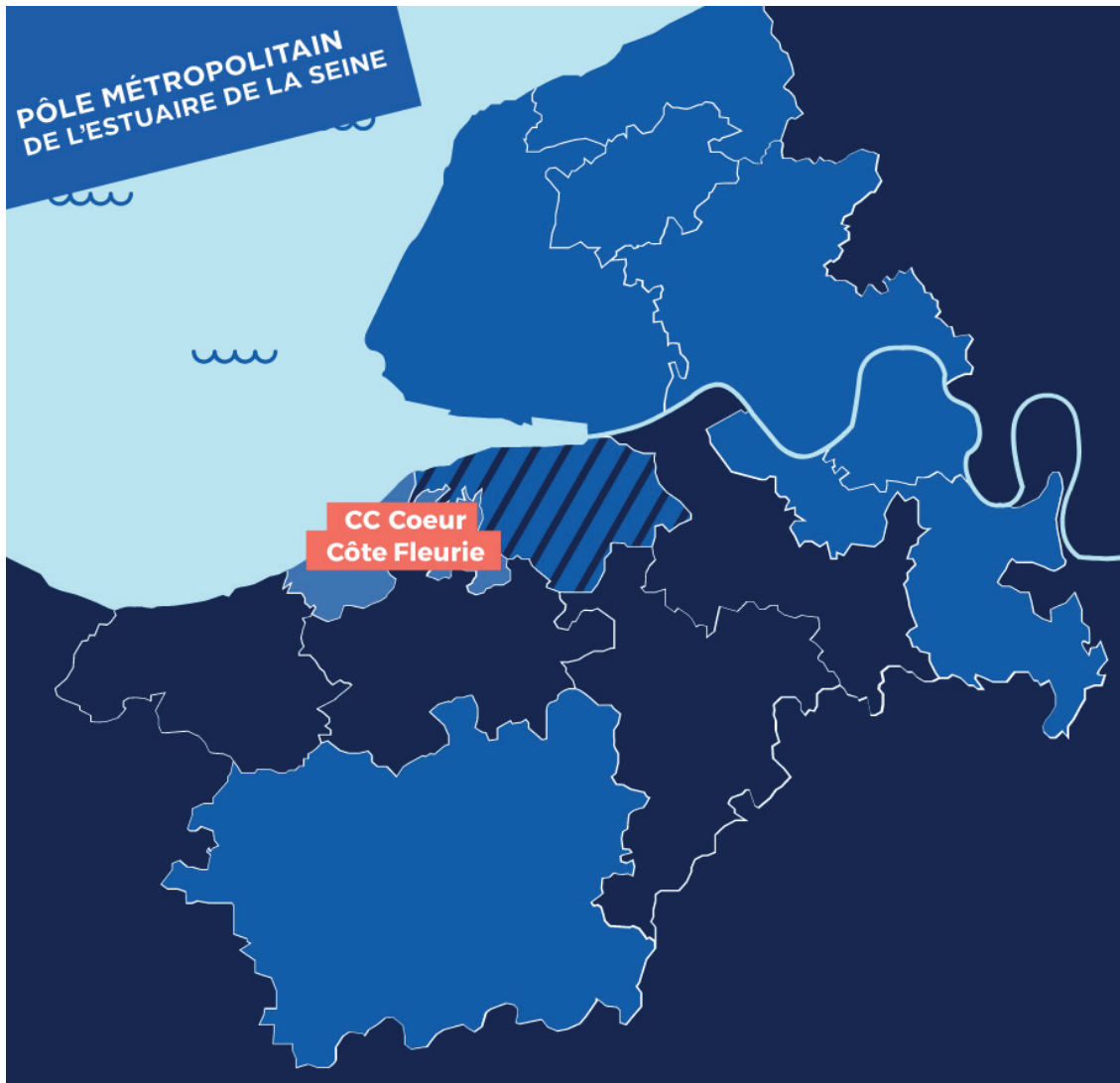
Créé en 1974 par Michel d'Ornano, le district de Trouville-Deauville et du canton s'est transformé le 1^{er} janvier 2002 en une Communauté de Communes dénommée « Cœur Côte Fleurie ». D'une superficie de 12 000 ha, la population de l'intercommunalité passe de 20 000 à 120 000 habitants pendant la période estivale. Elle est composée de 12 communes membres

- Bénerville-sur-Mer.
- Blonville-sur-Mer.
- Deauville.
- Saint-Arnoult.
- Saint-Gatien-des-Bois.
- Saint-Pierre-Azif.
- Tourgéville.
- Touques.
- Trouville-sur-Mer.
- Vauville.
- Villers-sur-Mer.
- Villerville.



La Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie est membre du Pôle Métropolitain de l'Estuaire de la Seine. Présidé par Édouard Philippe, le Pôle Métropolitain est un outil agile, complémentaire de l'action locale : une alliance de territoires qui ambitionne de donner corps à l'estuaire. Son activité se porte sur quatre champs : attractivité et tourisme, développement économique, mobilités, développement durable et santé.





-  Intercommunalité adhérent
-  Intercommunalité fusionnée avec un EPCI n'adhérant pas
-  Intercommunalité n'adhérant pas





L'ASSEMBLÉE COMMUNAUTAIRE

DÉCOUVREZ LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

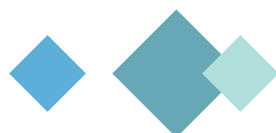
 Président Philippe AUGIER Maire de Deauville	 1 ^{er} Vice-Président Michel MARESCOT Maire de Villerville
 2 ^e Vice-Présidente Colette NOUVEL-ROUSSELET Maire de Touques	 3 ^e Vice-Présidente Sylvie DE GAETANO Maire de Trouville-sur-Mer
 4 ^e Vice-Président François PEDRONO Maire de Saint-Arnoult	 5 ^e Vice-Président Thierry GRANTURCO Maire de Villers-sur-Mer
 6 ^e Vice-Président Michel CHEVALLIER Maire de Tourgéville	 7 ^e Vice-Président Jacques MARIE Maire de Bénéville-sur-Mer
 8 ^e Vice-Président Yves LEMONNIER Maire de Blonville-sur-Mer	 9 ^e Vice-Président Philippe LANGLOIS Maire de Saint-Gatien-des-Bois
 10 ^e Vice-Présidente Régine CURZYDLO Maire de Vauville	 11 ^e Vice-Présidente Françoise LEFRANC Maire de Saint-Pierre-Azif

DEAUVILLE

 Véronique BOURNE Adjointe au Maire	 Guillaume CAPARD Adjoint au Maire
 Christèle CERISIER-PHILIPPE Adjointe au Maire	 Jean-Guillaume d'ORNANO Conseiller Municipal
 Florence GALERANT Conseillère Municipale	

VILLERS-SUR-MER

 Chhun-Na LENGHART Adjointe au Maire	 Caroline RACLOT-MARAIS Conseillère Municipale
 Louis RONSSIN Conseiller Municipal	 Catherine VINCENT Conseillère Municipale
Remplacé le 17.12.2021 par	Remplacée le 01.10.2021 par
 François HORENT	 Miriam GUERARD



BÈNERVILLE-SUR-MER



BLONVILLE-SUR-MER



TOURGÉVILLE



SAINT-GATIEN-DES-BOIS



SAINT-ARNOULT



TOUQUES



SAINT-PIERRE-AZIF



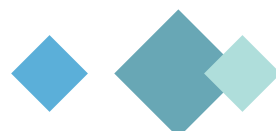
VAUVILLE



TROUVILLE-SUR-MER



VILLERVILLE



L'ORGANISATION POLITIQUE DÉCOUVREZ LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

La Communauté de Communes assure, en lien avec ses communes membres, la gestion de services publics essentiels pour le quotidien des habitants et met en œuvre des projets structurants pour le rayonnement du territoire.

LES COMMISSIONS THÉMATIQUES

Les 14 commissions thématiques, dont la composition a été adoptée pour la première fois lors du conseil communautaire du samedi 11 juillet 2020, préparent les dossiers et les projets de la Communauté de Communes et émettent un avis consultatif à l'attention des instances décisionnaires.

Les 14 commissions :

- **Appel d'offres et attribution de marchés publics & Délégation de services publics.**

Présidée par Michel CHEVALLIER.

- **Accessibilité aux personnes handicapées.**

Présidée par Françoise LEFRANC.

- **Aménagement du territoire.**

Présidée par Michel MARESCOT.

- **Transition énergétique.**

Présidée par Philippe AUGIER.

- **Développement économique.**

Présidée par Sylvie DE GAETANO.

- **Assainissement – Eaux de baignade.**

Présidée par Thierry GRANTURCO.

- **Eau potable**

Présidée par François PEDRONO.

- **Environnement – Qualité de la vie.**

Présidée par Jacques MARIE.

- **Finances**

Présidée par Philippe AUGIER.

- **Travaux et lutte contre les inondations.**

Présidée par Yves LEMONNIER.

- **Emploi, formation et insertion professionnelle.**

Présidée par Régine CURZYDLO.



- **Prévention-Sécurité.**

Présidée par Colette NOUVEL-ROUSSELOT.

- **Prospective, nouveaux projets, communication.**

Présidée par Philippe AUGIER.

- **Ruralité.**

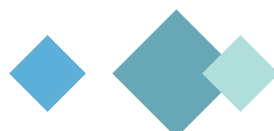
Présidée par Philippe LANGLOIS.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le Bureau se compose de 12 membres : le Président et les 11 Vice-Présidents. Le Bureau débat des orientations stratégiques et des actions et projets relevant du champ de compétences de la Communauté de Communes après avis des commissions et avant leur présentation en Conseil Communautaire. La conférence des maires est constituée des mêmes membres que le Bureau Communautaire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil Communautaire se compose de 41 conseillers et de 3 suppléants désignés pour 6 ans. Il est présidé par Philippe Augier. Le Conseil Communautaire définit la politique communautaire. Il vote le budget et les projets proposés par le Bureau et les commissions thématiques. Il gère, par l'adoption de délibérations, les affaires relevant des compétences de la Communauté de Communes, préparés en amont par les commissions et ayant reçu l'approbation du Bureau Communautaire.





LES COMPÉTENCES

DÉCOUVREZ LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

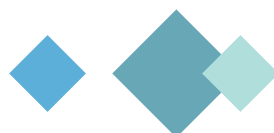
La Communauté de Communes exerce en lieu et place des communes membres un certain nombre de compétences définies par la loi relative à l'administration territoriale de la République ou transférées par les communes dans les conditions requises.

Compétences obligatoires

- Aménagement de l'espace
 - Élaboration et révision des documents d'urbanisme (Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux)
 - Instruction des dossiers d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, etc.).
 - Création et gestion de zone d'aménagement concerté (ZAC).
- Développement économique
 - Aménagement numérique du territoire.
 - Aménagement, commercialisation et gestion de zones d'activités économiques d'intérêt communautaire.
- Promotion du tourisme
 - Création de la SPL de développement territorial et touristique de Deauville qui gère l'exploitation de la compétence.
- Collecte des ordures ménagères
- GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des risques d'Inondations).

Compétences optionnelles

- Protection et mise en valeur de l'environnement
 - Traitement des ordures ménagères.
 - Tri des déchets.
 - Eau (réseaux d'eau pluviale, potable, d'assainissement, usées, eaux de baignade).
- Politique du logement et du cadre de vie
 - Programme Local de l'Habitat.
 - Prévention de la délinquance.
 - Accueil des gens du voyage pour les grands rassemblements d'été.
 - Réhabilitation de logements sociaux.
 - Centre d'Incendie et de Secours (déléguée au S.D.I.S.).
 - Fourrière automobile.
 - Fourrière animale.
 - Transport scolaire en lien avec l'A.O.M. (Région Normandie).
 - Actions culturelles d'intérêt communautaire.
- Création aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire.
- Équipements d'intérêts communautaires.
 - Fourrière animale.
 - Pôle Omni'Sports.
 - Parc de loisirs.
 - Centre de découverte de l'eau Algja intégré à la station d'épuration de Touques.
 - L'Éco-domaine de Bouquetot.





LA REPRÉSENTATION DES ÉLUS DANS LES STRUCTURES EXTÉRIEURES

DÉCOUVREZ LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

À la suite de l'élection des conseillers communautaires, il appartient aux assemblées communautaires de procéder à l'élection ou à la désignation de leurs représentants au sein d'organismes extérieurs.

Philippe AUGIER

- AURH (Agence d'Urbanisme de la Région du Havre et de l'Estuaire de la Seine)
- MISSION LOCALE DE LA BAIE DE SEINE
- POLE METROPOLITAIN DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE
- SCOT Nord-Pays d'Auge
- SPL DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET TOURISTIQUE DU TERRITOIRE DE DEAUVILLE
- SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR) DE DEAUVILLE

Rebecca BABILLOTTE

- ECOLE DE MUSIQUE « Claude Bolling » (SIVU)
- MISSION LOCALE DE LA BAIE DE SEINE
- PLIE DU PAYS D'AUGE NORD (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi – Commission de validation des dossiers)
- SYNDICAT MIXTE INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

Claude BENOIST

- ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE DES PROPRIETAIRES DU MARAIS DE BLONVILLE-SUR-MER
- SDEC ENERGIE (commission consultative)
- SYNDICAT MIXTE DU BASSIN-VERSANT DE LA TOUQUES

Véronique BOURNE

- SCOT Nord-Pays d'Auge
- SPL DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET TOURISTIQUE DU TERRITOIRE DE DEAUVILLE
- SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR) DE DEAUVILLE

Patrice BRIERE

- SCOT Nord-Pays d'Auge
- SEVEDE – (Syndicat d'Elimination et de Valorisation Energétique des Déchets de l'Estuaire)
- SYNDICAT MIXTE DU BASSIN-VERSANT DE LA TOUQUES

Guillaume CAPARD

- SPL DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET TOURISTIQUE DU TERRITOIRE DE DEAUVILLE
- SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR) DE DEAUVILLE

Christelle CERISIER-PHILIPPE

- COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LUTTE CONTRE LA PROSTITUTION
- ECOLE DE MUSIQUE « Claude Bolling » (SIVU)
- MISSION LOCALE DE LA BAIE DE SEINE
- PLIE DU PAYS D'AUGE NORD (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi – Commission de validation des dossiers)



- RESEAU TERRITORIAL DE PROMOTION DE LA SANTE
- SYNDICAT MIXTE INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE
- SPL DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET TOURISTIQUE DU TERRITOIRE DE DEAUVILLE

Michel CHEVALLIER

- COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)
- COPROPRIETE « DEAUVILLE HOME »
- POM'S (COMITE DE GESTION)
- SCOT Nord-Pays d'Auge
- SYNDICAT MIXTE DU BASSIN-VERSANT DE LA TOUQUES
- SPL DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET TOURISTIQUE DU TERRITOIRE DE DEAUVILLE

Régine CURZYDLO

- CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION (CLIC) DU PAYS D'AUGE NORD
- COMMISSION LOCALE D'INSERTION DU PAYS D'AUGE NORD
- COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA NATURE, DES PAYSAGES ET DES SITES (CDNPS) DU CALVADOS
- ECOLE DE MUSIQUE « Claude Bolling » (SIVU)
- MISSION LOCALE DE LA BAIE DE SEINE
- POLE D'EXCELLENCE « LAIT, VIANDE, POMME : LE PAYS D'AUGE PAR EXCELLENCE »
- SCOT Nord-Pays d'Auge
- SYNDICAT MIXTE DU BASSIN-VERSANT DE LA TOUQUES
- SYNDICAT MIXTE INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE
- SPL DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET TOURISTIQUE DU TERRITOIRE DE DEAUVILLE

Sylvie DE GAETANO

- CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SECURITE CIVILE
- ECOLE DE MUSIQUE « Claude Bolling » (SIVU)
- ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT
- POLE METROPOLITAIN DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE
- SCOT Nord-Pays d'Auge

Jean-Guillaume d'ORNANO

- ASSOCIATION RESECO
- SEVEDE – (Syndicat d'Elimination et de Valorisation Energétique des Déchets de l'Estuaire)
- P.P.P.I. (Secrétariat permanent Prévention Pollutions Industrielles en Basse-Seine)
- SPL DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET TOURISTIQUE DU TERRITOIRE DE DEAUVILLE

Florence GALERANT

- SYNDICAT MIXTE INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE
- SPL DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET TOURISTIQUE DU TERRITOIRE DE DEAUVILLE

Jean-Claude GAUDE

- CHARTE DE DEVELOPPEMENT LOCAL avec la CCI DU PAYS D'AUGE « PROMOTION DES ZONES ÉCONOMIQUES
- SCOT Nord-Pays d'Auge
- SYNDICAT MIXTE DU BASSIN-VERSANT DE LA TOUQUES



Thierry GRANTURCO

- CALVADOS LITTORAL ESPACES NATURELS
- POLE METROPOLITAIN DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE
- SCOT Nord-Pays d'Auge
- SPL DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET TOURISTIQUE DU TERRITOIRE DE DEAUVILLE
- SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR) DE VILLERS-SUR-MER

Miriam GUERARD (*installée le 1^{er} octobre 2021 en remplacement de Catherine VINCENT*)

- ATMO Normandie Surveillance de la qualité de l'air
- SEVEDE – (Syndicat d'Elimination et de Valorisation Energétique des Déchets de l'Estuaire)
- SPL DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET TOURISTIQUE DU TERRITOIRE DE DEAUVILLE

François HORENT (*installé le 17 décembre 2021 en remplacement de Louis RONSSIN*)

- RESSOURCE NORD-PAYS D'AUGE
- SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE (SIAP) DE LA HAUTE DORETTE
- SYNDICAT PLATEAU DE LA CROIX D'HEULAND
- SYNDICAT MIXTE DU BASSIN-VERSANT DE LA TOUQUES
- SPL DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET TOURISTIQUE DU TERRITOIRE DE DEAUVILLE

Alain HOUSSAYE

- SYNDICAT MIXTE DU BASSIN-VERSANT DE LA TOUQUES

Chhun-Na LENGART

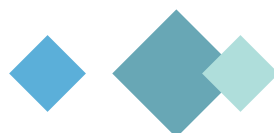
- SPL DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET TOURISTIQUE DU TERRITOIRE DE DEAUVILLE

Philippe LANGLOIS

- AEROPORT DE DEAUVILLE-NORMANDIE (Commission consultative de l'Environnement)
- CALVADOS ATTRACTIVITE
- COMITE DE PROGRAMMATION LEADER 2014-2020 – GROUPE D'ACTION LOCALE (GAL) DU PAYS D'AUGE
- NORMANDIE ATTRACTIVITE
- RESSOURCE NORD-PAYS D'AUGE
- SCOT Nord-Pays d'Auge
- SYNDICAT MIXTE DU BASSIN-VERSANT DE LA TOUQUES
- SPL DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET TOURISTIQUE DU TERRITOIRE DE DEAUVILLE

Françoise LEFRANC

- ECOLE DE MUSIQUE « Claude Bolling » (SIVU)
- MISSION LOCALE DE LA BAIE DE SEINE
- POLE D'EXCELLENCE RURALE « LAIT, VIANDE, POMME : LE PAYS D'AUGE PAR EXCELLENCE »
- SCOT Nord-Pays d'Auge
- SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE (SIAP) DE LA HAUTE DORETTE
- SYNDICAT MIXTE INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE
- SPL DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET TOURISTIQUE DU TERRITOIRE DE DEAUVILLE



Yves LEMONNIER

- CALVADOS LITTORAL ESPACES NATURELS
- POLE METROPOLITAIN DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE
- POM'S (COMITE DE GESTION)
- SCOT Nord-Pays d'Auge
- SYNDICAT MIXTE DU BASSIN-VERSANT DE LA TOUQUES
- SPL DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET TOURISTIQUE DU TERRITOIRE DE DEAUVILLE

Fabienne LOUIS

- ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT
- SYNDICAT MIXTE INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

Michel MARESCOT

- AUCAME (ASSOCIATION) (Agence d'études d'Urbanisme de Caen-Métropole)
- POLE METROPOLITAIN DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE
- RIVE GAUCHE 2000
- SCOT Nord-Pays d'Auge
- SEVEDE – (Syndicat d'Elimination et de Valorisation Energétique des Déchets de l'Estuaire)
- SPL DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET TOURISTIQUE DU TERRITOIRE DE DEAUVILLE

Jacques MARIE

- ADEME – REFERENTIEL ECONOMIE CIRCULAIRE
- ATMO Normandie Surveillance de la qualité de l'air
- CALVADOS LITTORAL ESPACES NATURELS
- RIVE GAUCHE 2000
- SCOT Nord-Pays d'Auge
- SDEC ENERGIE (commission consultative)
- SEVEDE – (Syndicat d'Elimination et de Valorisation Energétique des Déchets de l'Estuaire)
- P.P.I. (Secrétariat permanent Prévention Pollutions Industrielles en Basse-Seine)
- SYNDICAT MIXTE DU BASSIN-VERSANT DE LA TOUQUES
- SPL DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET TOURISTIQUE DU TERRITOIRE DE DEAUVILLE

David MULLER

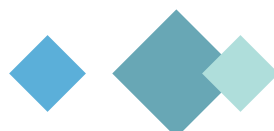
- SCOT Nord-Pays d'Auge
- SEVEDE – (Syndicat d'Elimination et de Valorisation Energétique des Déchets de l'Estuaire)
- SPL DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET TOURISTIQUE DU TERRITOIRE DE DEAUVILLE

Patricia NOGUET

- ECOLE DE MUSIQUE « Claude Bolling » (SIVU)
- SPL DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET TOURISTIQUE DU TERRITOIRE DE DEAUVILLE

Colette NOUVEL-ROUSSELOT

- CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SECURITE CIVILE
- POLE METROPOLITAIN DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE
- D.I.S. (Conseil d'administration)



Marie-France NUDD MITCHELL

- M.P.P. (Centre Médico-Psycho-Pédagogique) (Conseil d'administration)
- MISSION LOCALE DE LA BAIE DE SEINE
- SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE (SIAP) DE LA HAUTE DORETTE
- SYNDICAT MIXTE DU BASSIN-VERSANT DE LA TOUQUES
- SPL DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET TOURISTIQUE DU TERRITOIRE DE DEAUVILLE

Delphine PANDO

- ADEME – REFERENTIEL ECONOMIE CIRCULAIRE

Didier PAPELOUX

- SCOT Nord-Pays d'Auge
- SPL DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET TOURISTIQUE DU TERRITOIRE DE DEAUVILLE

François PEDRONO

- ECOLE DE MUSIQUE « Claude Bolling » (SIVU)
- RESSOURCE NORD-PAYS D'AUGE
- SCOT Nord-Pays d'Auge
- SERVICES IngéEAU Expertise et Conseil aux Collectivités (Conseil Départemental du Calvados)
- SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE (SIAP) DE LA HAUTE DORETTE
- SYNDICAT PLATEAU DE LA CROIX D'HEULAND
- SYNDICAT MIXTE DU BASSIN-VERSANT DE LA TOUQUES
- SYNDICAT MIXTE HIPPODROME DE DEAUVILLE
- SPL DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET TOURISTIQUE DU TERRITOIRE DE DEAUVILLE

Sylvie RACHET

- ECOLE DE MUSIQUE « Claude Bolling » (SIVU)
- SPL DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET TOURISTIQUE DU TERRITOIRE DE DEAUVILLE

Caroline RACLOT-MARAIS

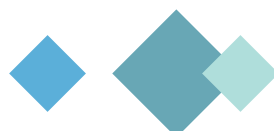
- ECOLE DE MUSIQUE « Claude Bolling » (SIVU)
- MISSION LOCALE DE LA BAIE DE SEINE
- PLIE DU PAYS D'AUGE NORD (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi – Commission de validation des dossiers)
- SYNDICAT MIXTE INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE
- SPL DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET TOURISTIQUE DU TERRITOIRE DE DEAUVILLE

David REVERT

- CHARTE DE DEVELOPPEMENT LOCAL avec la CCI DU PAYS D'AUGE « PROMOTION DES ZONES ECONOMIQUES »
- COMITE DE PROGRAMMATION LEADER 2014-2020 – GROUPE D'ACTION LOCALE (GAL) DU PAYS D'AUGE
- ECOLE DE MUSIQUE « Claude Bolling » (SIVU)
- P.P.P.I. (Secrétariat permanent Prévention Pollutions Industrielles en Basse-Seine)

Patrice ROBERT

- SYNDICAT MIXTE INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE



Louis RONSSIN *(Remplacé par François HORENT à compter du 17 décembre 2021)*

- RESSOURCE NORD-PAYS D'AUGE
- SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE (SIAP) DE LA HAUTE DORETTE
- SYNDICAT PLATEAU DE LA CROIX D'HEULAND
- SYNDICAT MIXTE DU BASSIN-VERSANT DE LA TOUQUES
- SPL DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET TOURISTIQUE DU TERRITOIRE DE DEAUVILLE

Ihsane ROUX

- AEROPORT DE DEAUVILLE-NORMANDIE (Commission consultative de l'Environnement°)
- SPL DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET TOURISTIQUE DU TERRITOIRE DE DEAUVILLE

Hervé VAN COLEN

- CHARTE DE DEVELOPPEMENT LOCAL Avec la CCI DU PAYS D'AUGE « PROMOTION DES ZONES ECONOMIQUES »
- COMMISSION DEPARTEMENTALE DES VALEURS LOCATIVES DES LOCAUX PROFESSIONNELS
- SPL DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET TOURISTIQUE DU TERRITOIRE DE DEAUVILLE

Dominique VAUTIER

- SPL DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET TOURISTIQUE DU TERRITOIRE DE DEAUVILLE

Catherine VINCENT *(remplacée par Miriam GUERARD à compter du 1^{er} octobre 2021)*

- ATMO Normandie Surveillance de la qualité de l'air
- SEVEDE – (Syndicat d'Elimination et de Valorisation Energétique des Déchets de l'Estuaire)
- SPL DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET TOURISTIQUE DU TERRITOIRE DE DEAUVILLE

Brigitte YVES DIT PETIT-FRERE

- ECOLE DE MUSIQUE « Claude Bolling » (SIVU)

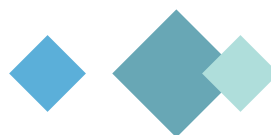
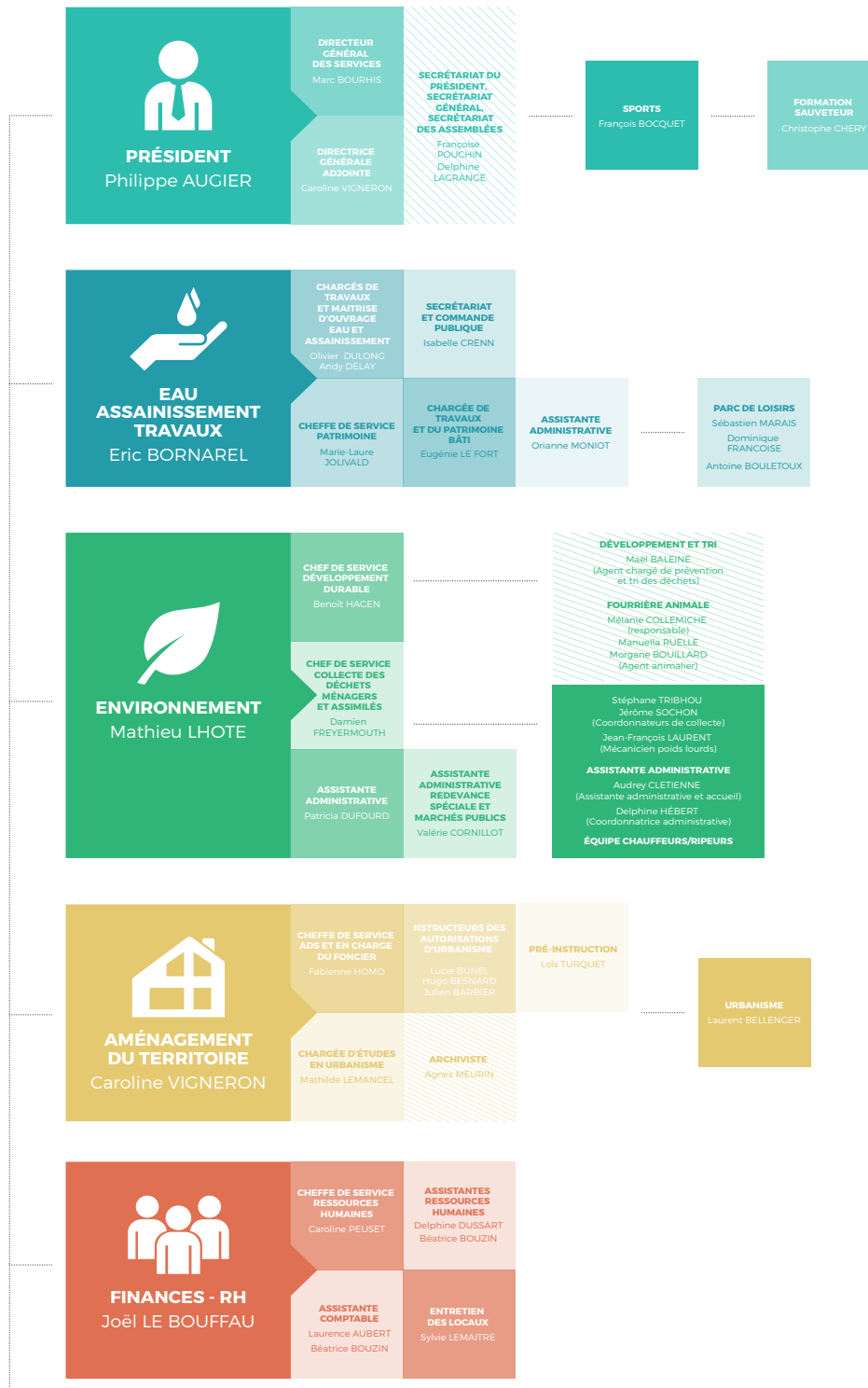


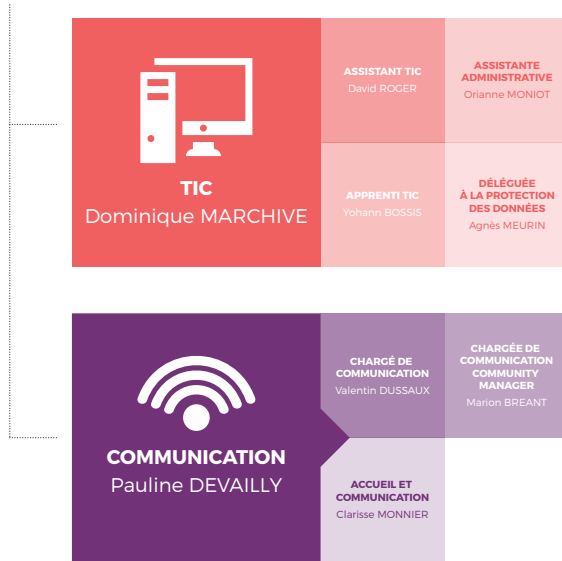


LES SERVICES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR CÔTE FLEURIE

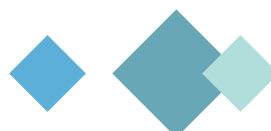
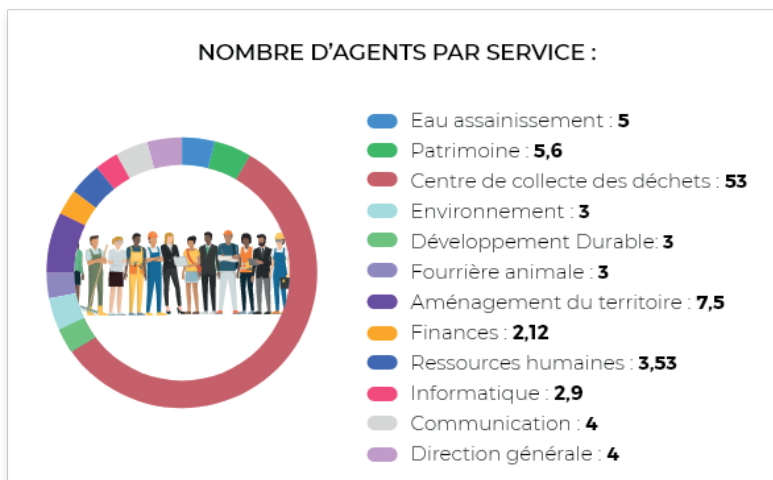
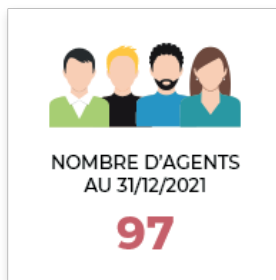
DÉCOUVREZ LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Organigramme 2021





Les chiffres clés de l'année 2021





FINANCES

Finances	20
----------------	----

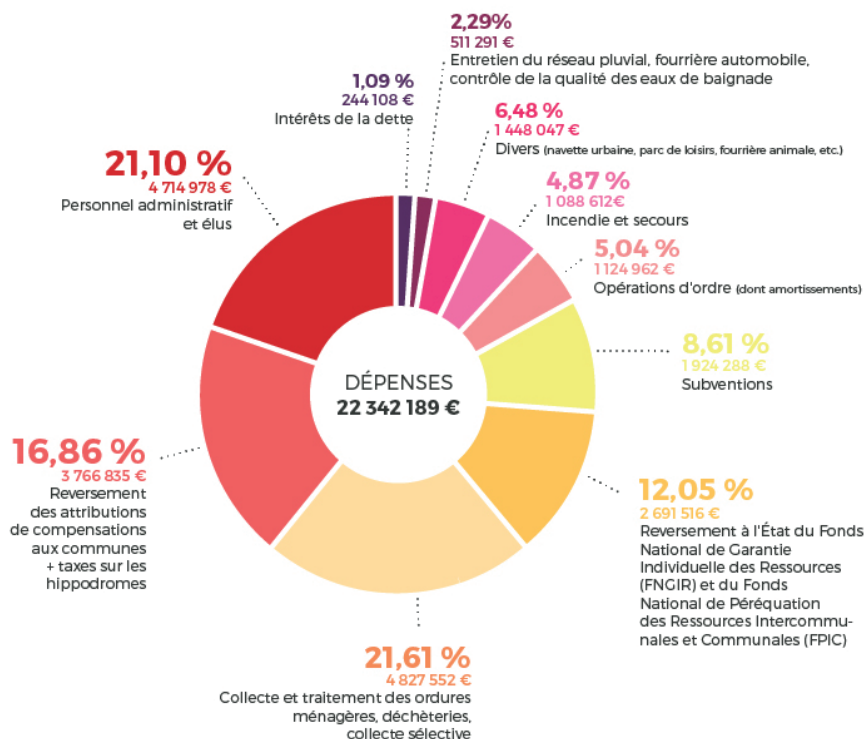


FINANCES

FINANCES

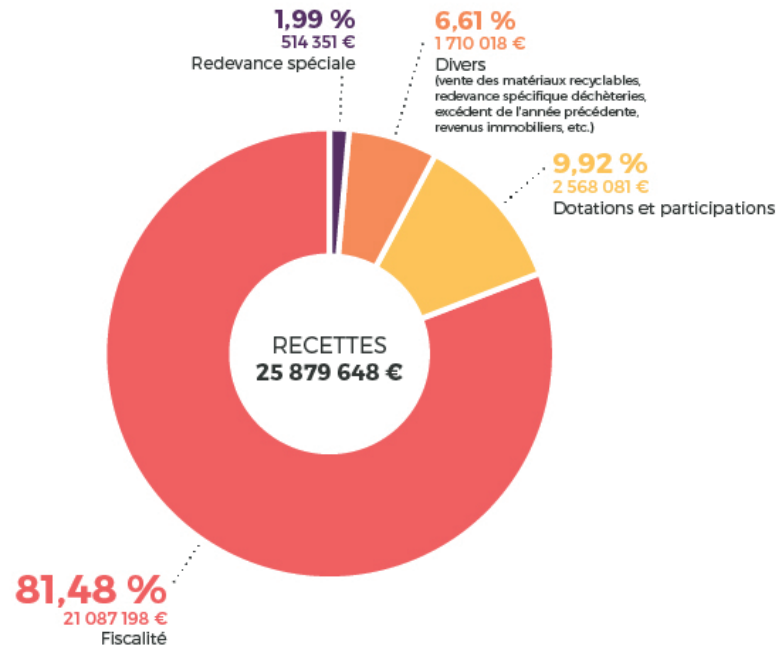
Budget principal **section fonctionnement**

Dépenses : 22 342 189 €



Recettes : 25 879 648 €





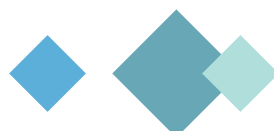
Budget principal **section investissement**

Dépenses : 6 643 249 €

Recettes : 12 271 394 €

Les principaux investissements réalisés en 2021 (tous budgets confondus)

Renouvellement des canalisations d'assainissement	1 129 800 €
Renouvellement des canalisations d'eau potable et réhabilitation des réservoirs	1 809 029 €
Boucle optique intercommunale	352 840 €
Acquisition de bacs à déchets – P.A.V.	391 384 €
Acquisition de véhicules au service DMA	632 153 €
Renouvellement des canalisations des eaux pluviales	309 648 €
Fonds de concours	77 290 €
Travaux de rétablissement de la continuité écologique (GEMAPI)	185 734 €
Rénovation thermique siège CCCCCF	195 754 €
Amélioration équipements parc de loisirs	215 411 €



Wifi intercommunal	52 154 €
Déchèteries Intercommunales	2 649 248 €
Piste cyclable Est/Ouest	41 538 €
Démolition ancien quai de transfert (solde)	24 132 €

Budgets annexes

Budget de l'eau

- Section d'Exploitation

Dépenses : 857 574 €

Recettes : 1 471 732 €

- Section d'Investissement

Dépenses : 1 840 134 €

Recettes : 936 221 €

Budget de l'assainissement

- Section d'Exploitation

Dépenses : 2 426 032 €

Recettes : 2 973 111 €

- Section d'Investissement

Dépenses : 2 562 322 €

Recettes : 5 262 668 €

La Mission Locale de la Baie de Seine et le P.L.I.E

Dans une démarche d'aide pour l'insertion professionnelle, la Communauté de Communes apporte son soutien financier, depuis plusieurs années, à la Mission Locale de la Baie de Seine et au P.L.I.E.

Le **P.L.I.E** (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) est un programme d'actions destiné à construire des parcours individualisés d'accès à l'emploi pour les personnes qui en sont le plus éloignées. Son rôle est de concevoir, coordonner et développer des actions pour l'insertion sociale et professionnelle sur un territoire déterminé.

Quant à la **Mission Locale de la Baie de Seine**, elle est constituée d'une équipe de professionnels qui repère sur le territoire les difficultés que rencontrent les jeunes dans leur insertion sociale et professionnelle et travaille sur les solutions mobilisables pour y répondre.

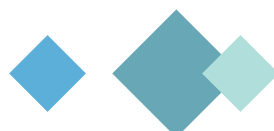
Chaque année, la Communauté de Communes verse une contribution financière aux deux organismes. Pour l'année 2021, elle s'est élevée à 41 000 € pour la Mission Locale et 45 711,60 € pour le PLIE.

S.D.I.S (Service Départemental d'Incendie et de Secours)

Chaque année, la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie verse une contribution au SDIS. Pour l'année 2021, elle s'est élevée à 1 088 612 €.

Sur Cœur Côte Fleurie, les Sapeurs-Pompiers sont organisés de la façon suivante :

2 centres de secours :



Touques

26 professionnels dont le chef de centre et son adjoint ainsi qu'environ 30 volontaires. Il existe également une section de jeunes sapeurs pouvant accueillir jusqu'à une quinzaine de jeunes filles et garçons âgés de 13 à 17 ans qui sont formés pendant quatre années à l'issue desquelles ils pourront être intégrés comme sapeurs-pompiers. 2 851 interventions en 2021 (+5% par rapport à 2020).

Villers-sur-Mer

Environ 30 volontaires dont le chef de centre et son adjoint.
633 interventions en 2021 (-1% par rapport à 2020).

Malgré les différentes restrictions liées à la crise sanitaire et notamment les différents confinements, ces deux centres ont eu une activité régulière tout au long de l'année et une saison estivale très chargée. C'est l'expression de l'augmentation de la présence de résidents tout au long de l'année (activité opérationnelle continue malgré une absence d'activités touristiques et commerciales) et d'une forte fréquentation du secteur durant l'été 2021.

Nomad Car

Les lignes 21 et 22, dont l'exploitation a été confiée à la société Keolis Bus Verts, sont financées par la Communauté de Communes et la Région Normandie.

Les usagers contribuent également au financement de ce service à hauteur de 12 516 € grâce à l'achat des titres de transport.

En 2021, 8 951 personnes ont été transportées.

Aides Covid-19

Exonération de la redevance spéciale

Les membres du Conseil Communautaire ont par délibérations des 15 mai et 18 décembre 2020 décidé d'exonérer les professionnels de la redevance spéciale instaurée en 2017. Cette redevance spéciale s'applique aux établissements publics, aux associations et aux entreprises producteurs de déchets non ménagers et bénéficiant du service public de collecte et de traitement des déchets ménagers.

Les périodes d'exonération ont été adossées aux décisions prises par les services Préfectoraux.

Aides aux discothèques

En 2021, la Communauté de Communes a versé la somme totale de 53 575 € d'aide aux loyers dans le cadre de la crise sanitaire.

Aides aux entreprises

Suite à une convention conclue entre la collectivité et la Région Normandie, les entreprises exerçant une activité économique et ayant été particulièrement touchées par la crise sanitaire ont pu bénéficier de subventions grâce aux dispositifs « Impulsion Relance Normandie » et « Impulsion Résistance Normandie » mis en place (cf. rubrique Développement Économique).





AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Urbanisme	25
Logement et Habitat.....	28
Foncier.....	29
Mobilité	30
Contrats de territoire avec la Région Normandie et le Département du Calvados.....	32
Systemes d'information géographique.....	33

URBANISME AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



URBANISME PLANIFICATION

- **Modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Cœur Côte Fleurie.**

Cette modification simplifiée a pour objet de rectifier une erreur matérielle cartographique portant sur la délimitation entre les secteurs UT-F et UT-P, situés sur le seul territoire de la Ville de Deauville (au sein du périmètre de la ZAC de la Presqu'île de la Touques).

Par délibération du 26 mars 2021, le conseil communautaire a approuvé cette modification simplifiée n°4 du PLUi.

- **Déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Pays de Honfleur-Beuzeville applicable sur le territoire de Saint-Gatien-des-Bois.**

Le projet de réaménagement du golf dit « Domaine du Mont Saint-Jean » vise à renforcer l'offre immobilière, touristique et golfique du territoire intercommunal en réaménageant le golf existant de Deauville-Saint-Gatien situé sur la commune de Saint-Gatien-des-Bois sur une superficie de 110 ha.

Les dispositions du PLUi de la Communauté de Communes du Pays de Honfleur s'appliquant à ce secteur (zones N et 2AU) ne permettent pas en l'état son urbanisation sans une procédure de mise en compatibilité qui vise à la mise en œuvre opérationnelle de ce projet s'inscrivant dans une logique d'attractivité économique et touristique pour le territoire.

C'est pourquoi, une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi est menée à l'initiative du Président de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie sur demande du Maire de Saint-Gatien-des-Bois (délibération du conseil communautaire du 2 juillet 2021).

Une concertation préalable, portant à la fois sur l'intérêt général de l'opération et sur la mise en compatibilité du PLUi du Pays de Honfleur pour les dispositions impactant la commune de Saint-Gatien-des-Bois, a été organisée du 13 juillet au 31 août 2021.

Une réunion d'examen conjoint de l'État, de la Communauté de Communes et des personnes publiques associées a été organisée le 21 décembre 2021.



URBANISME OPÉRATIONNEL

• Études de pré-programmation urbaines Zone communautaire mixte activité-logement et lancement des études de programmation

En 2021, se sont poursuivies les études de pré-programmation urbaine de l'aménagement de la zone mixte (habitat-activité) communautaire sur les communes de Trouville-sur-Mer et Villerville. Le 1^{er} schéma d'aménagement a été retenu, le bilan financier prévisionnel a été présenté, une charte qualité d'aménagement a été réalisée.

Les bureaux d'études Théma Environnement et PC Consult ont été désignés respectivement pour réaliser les études environnementales et de compensation agricole.

Une campagne d'expertise dédiée à la faune a été réalisée le 16/12/2021.

Un marché selon la procédure adaptée pour la désignation d'une maîtrise d'œuvre urbaine a été lancé.

• Concours d'idées AMITER

La Communauté de Communes a été retenue à l'Appel à manifestation d'intérêt (AMI) national visant à « mieux aménager les territoires en mutation exposés aux risques naturels ». Cet AMI vise à faire émerger des solutions innovantes pour améliorer la résilience aux risques naturels des territoires urbanisés et à valoriser celles-ci auprès du plus grand nombre. L'enjeu est de parvenir à réduire la vulnérabilité du territoire tout en accompagnant des projets d'aménagement (économiques, résidentiels, touristiques, etc.) par la réalisation d'opérations en renouvellement urbain exemplaires.

Le site retenu sur la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie est situé sur la commune de Touques, entre le fleuve (la Touques) et la rue du Dr Lainé et est constitué de plusieurs unités foncières appartenant à la société ENGIE, la commune de Trouville-sur-Mer et l'État (berges). Ce site est impacté par des risques d'inondation (débordements du fleuve, submersions marines, remontées de nappes phréatiques).

Organisation du concours d'idées :

- 08/04/2021 : Commission locale n°1 (composée de représentants de la CCCCCF, de l'Etat, du CAUE et du CEREMA) : pré-examen des candidatures déposées par 19 équipes composées d'architectes, urbanistes, paysagistes, hydrologues...sur la base d'une note d'intention
- 13/04/2021 : Jury national : sélection de 8 équipes
- 25/05/2021 : Organisation d'une visite sur site pour les équipes retenues
- 27/10/2021 : Commission locale n°2 : Audition des 8 équipes
- 18/11/2021 : Jury national de sélection des équipes :

Equipe lauréate : YANNICK GOURVIL, ET ALORS (équipe également désignée grands prix nationaux)

Equipe mentionnée : FIZELIER BAPTISTE ARCHITECTE

- 14/12/2021 : Cérémonie de clôture à Paris

• Programme Petites Villes de Demain

Le programme Petites villes de demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement. Ce programme, piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), est déployé sur l'ensemble du territoire national, et est décliné et adapté localement.

La Convention d'adhésion à ce programme vise à associer l'Etat, un binôme Commune-EPCI et des partenaires (Région, Département, partenaires financiers et techniques). La Commune de Villers-sur-Mer et la Communauté de Communes ont conjointement candidaté au programme le 20 novembre 2020, et ont été labellisées au titre du programme Petites villes de demain par l'Etat.

Dans le cadre de ce programme, conçu pour soutenir les collectivités bénéficiaires sur six ans (2020-2026), la Commune de Villers-sur-Mer s'engage à élaborer et à mettre en œuvre un projet de



Par délibération du 26 mars 2021, la Communauté de Communes a adhéré à ce programme Petites Villes de demain afin de permettre à la commune de Villers-sur-Mer de bénéficier des aides financières et d'ingénierie afférentes au programme. La convention d'adhésion entre les différents partenaires a été signée le 5 mai 2021.

URBANISME RÈGLEMENTAIRE

• Dématérialisation ADS et portail notaires.

Suite au travail réalisé en 2020 en collaboration avec son éditeur de logiciel métier urbanisme, INETUM, et avec Maîtres ROUGEREAU – VINCENT, notaires à Villers-sur-Mer, et leurs équipes, la Communauté de Communes a pu ouvrir son portail internet dédié au dépôt des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) et ainsi permettre aux notaires qui le souhaitent de déposer leurs DIA de manière dématérialisée dès le début de l'année 2021.

De même, le Service ADS a travaillé sur l'objectif DEMAT'ADS en lien avec la société INETUM, des élus du territoire et les services communaux, pour permettre, à compter du 1^{er} janvier 2022, à tout usager de déposer sa demande d'autorisation d'urbanisme via un guichet unique. Sa demande sera également instruite de manière dématérialisée facilitant les échanges avec les services extérieurs à consulter et surtout avec le demandeur.

• ADS

Les missions du service Aménagement du territoire : il renseigne les habitants sur la faisabilité réglementaire de leurs projets par rapport aux dispositions du document d'urbanisme. Il apporte ses conseils et son expertise aux communes et aux milieux professionnels (géomètres, architectes, constructeurs, etc.).

2021 en chiffres :

1 993 dossiers traités (1 535 en 2020), dont :

- 234 permis de construire (183 en 2020).
- 1 228 demandes de certificat d'urbanisme (972 en 2020).
- 519 déclarations préalables (371 en 2020).
- 6 permis de démolir (5 en 2020).
- 6 permis d'aménager (4 en 2020).

À cela s'ajoutent l'étude d'environ 95 avant-projets et de demande de renseignements de faisabilité.

30 rendez-vous effectués par l'Architecte Conseil du CAUE dans les locaux de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie, et en raison de la crise sanitaire plusieurs rendez-vous ont pu avoir lieu à distance en visio.

• LE RLPI (RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL).

Le RLPI a été approuvé par délibération du Conseil Communautaire du 31 mars 2018 est entré en vigueur début avril 2018.

En 2021, 31 autorisations préalables ont été traitées par l'intercommunalité (1 à Bénerville-sur-Mer, 6 à Blonville-sur-Mer, 2 à Saint-Arnoult, 21 à Villers-sur-Mer et 1 à Villerville).



LOGEMENT ET HABITAT AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

CONVENTION D'ANIMATION D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT.

La convention d'amélioration de l'habitat signée avec SOLIHA en 2018 a été renouvelée en 2021 avec les mêmes objectifs :

- Animer les programmes de réfection de façades mis en place par chacune des communes adhérentes à la Communauté de Communes.
- Informer et conseiller les propriétaires sur les aides en matière d'amélioration de l'habitat et développement durable.
- Mettre en place une politique de prévention et d'adaptation des logements pour les personnes âgées.
- Participer à la résorption de l'habitat Indigne et non décent à travers un partenariat actif pour un repérage efficace des situations.
- Favoriser la réhabilitation des logements locatifs dégradés en respectant l'éco- conditionnalité et la maîtrise des loyers après travaux.
- Participer à la mise en œuvre des actions et à la mobilisation des aides financières en faveur du développement durable : récupérateurs d'eau, panneaux solaires, etc.

TRAVAUX AMELIORATION DE L'HABITAT : 197 Contacts -51 projets en cours de réalisation ou terminés, et 15 projets en cours d'étude.

Propriétaires occupants : 246.350 € d'aides accordées pour 539.702 € de travaux réalisés, soit 46 % des travaux financés.

RAVALEMENT DE FACADE : 269 Contacts – 161 projets en cours de réalisation ou terminés, et 74 projets en cours d'étude – 3 446 966 € de travaux générés.

DES AIDES POUR LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX.

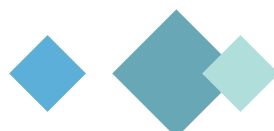
En 2021, deux projets de construction de logements collectifs sociaux ont obtenu un accord pour l'attribution de subvention par la Communauté de Communes :

- Attribution d'une subvention au bailleur Inolya pour la construction de 58 logements collectifs locatifs sociaux répartis en 40 logements de type PLUS et 18 logements de type PLA-I répartis en 3 bâtiments situés rue Saint-Jean à TROUVILLE-SUR-MER, 58 000€ de subvention seront accordés.
- Modification du projet par le bailleur social Partélios Habitat pour la construction de 21 logements sociaux au lieu de 22 (logements collectifs à vocation d'occupation locative) situés rue du Moulin Saint-Laurent et avenue des Maréchaux à Deauville. Montant de 21 000 € (soit 1 000 € / logement) pour la construction de 14 logements sociaux de type PLUS et 7 logements sociaux de type PLAI selon la répartition suivante : 7 T2-10 T3- 4 T4.

ADHÉSION RENOUVELÉE EN 2021 À L'OBSERVATOIRE « OLONN ».

Afin de bénéficier d'une connaissance plus approfondie et d'études plus fines du marché immobilier neuf, les élus communautaires ont renouvelé l'adhésion de la collectivité à l' « Olonn » : Observatoire du logement neuf en Normandie, pour une cotisation s'élevant à 3 000 €.

Cet outil complémentaire permettra à l'intercommunalité de mieux cibler les objectifs et les actions à mener dans ce domaine.





FONCIER AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) : LE BILAN 2021.

726 : le nombre de déclarations d'intention d'aliéner traitées par l'intercommunalité (786 en 2020).

Répartition par communes :

Bénerville-sur-Mer : 26 (31 en 2020)

Blonville-sur-Mer : 58 (43 en 2020)

Deauville : 43 (129 en 2020)*

Saint-Arnoult : 34 (44 en 2020)

Saint-Gatien-des-Bois : 40 (27 en 2020)

Touques : 87 (82 en 2020)

Tourgéville : 28 (48 en 2020)

Trouville-sur-Mer : 256 (234 en 2020)

Vauville : 8 (16 en 2020)

Villers-sur-Mer : 117 (105 en 2020)

Villerville : 29 (27 en 2020)

**DIA traitées par la Communauté de Communes sur le secteur ne faisant pas l'objet d'une délégation du droit de préemption urbain à la ville de Deauville.*

VENTES ET ACQUISITIONS FONCIÈRES

Vente :

- Parcelle cadastrée AS n°33 – La Croix Sonnet (846 m²) à Trouville-sur-Mer.

Acquisitions – future piste cyclable Est-Ouest (voie verte).

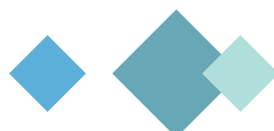
- Parcelles cadastrées AD n°36-38 – Herbage Gassard (7 058m²) à Bénerville-sur-Mer : acquisition par la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie

Acquisitions :

- Parcelles cadastrées AZ n°210 et 211 sur la commune de Trouville-sur-Mer (842m²) et AD n°256 sur la commune de Touques (2 955m²) : chemin le long de la Touques.

CŒUR CÔTE FLEURIE EST ÉGALEMENT ASSOCIÉE...

Aux travaux du Pôle Métropolitain de l'Estuaire de la Seine à travers sa 1^{ère} vice-présidence (Philippe Augier), les groupes de travail Attractivité, Développement Durable et Santé, Mobilités, Déchets et PCAET, puis le COTECH des Directeurs Généraux des EPCI membres.



MOBILITÉ AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE MOBILITÉ DES COMMUNES VERS LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR CÔTE FLEURIE.

Élaborée à la suite des Assises nationales de la mobilité, la loi d'orientation des mobilités du 26 décembre 2019 était très attendue par les acteurs de la mobilité. Elle transforme en profondeur la politique des mobilités et répond aux nouveaux enjeux de ce secteur : innovation et multimodalité, qualité de l'air, engorgement des centres-villes, alternatives au tout voiture, pouvoir d'achat.

Par délibération du 26 mars 2021, la Communauté de Communes s'est dotée de la compétence « mobilité » afin d'organiser les services les plus adaptés à ses spécificités locales en complément des services déjà organisés par la Région Normandie sur son ressort territorial. Depuis le 1^{er} juillet 2021 (date de prise d'effet du transfert), la CCCCCF est autorité organisatrice de la mobilité locale.

SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE : ÉTUDES.

2020 a été marqué par le lancement des études pour la réalisation d'un schéma directeur cyclable à l'échelle du territoire communautaire réalisé en régie.

En 2021, les travaux se sont poursuivis en Commission Transition Énergétique : définition de cartographies recensant cinq boucles locales touristiques (et leurs alternatives) et de hiérarchisation du réseau cyclable ; présentation des enjeux liés au stationnement vélo et aux services vélos, en lien avec les ambitions du Pôle Métropolitain de l'Estuaire de la Seine qui propose la création d'aires de repos et de services sur l'itinéraire de la Vélomaritime.

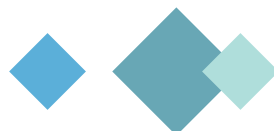
PLAN DE MOBILITÉ SIMPLIFIÉ : CANDIDATURE A L'AMI TENMOD

Suite à la prise de compétence « mobilité », la Communauté de Communes a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt France Mobilités « Territoires de Nouvelles Mobilités Durables » (TENMOD) et sa candidature a été retenue en octobre 2021. Grâce à cet AMI, la CCCCCF va bénéficier de financements (30 000 € maximum) pour définir une stratégie pour les mobilités quotidiennes et touristiques durables sur le territoire intercommunal. Cette étude permettra de compléter les



scenarii envisagés dans le cadre du PCAET ; identifier les offres de mobilité, expérimentations à mettre en place pour favoriser les reports modaux et favoriser l'évolution des comportements des usagers vers des mobilités douces et décarbonnées ; valider la pertinence et la faisabilité de mettre en place une stratégie de parkings temporaires sur le territoire afin d'augmenter sa résilience lors des pics de fréquentation ; prendre en compte l'impact du Covid sur la possible transformation spontanée de résidences secondaires en résidences principales ainsi que sur l'évolution des usages en matière de transports collectifs ; élaborer et mettre en œuvre le plan de mobilité simplifié.

Par délibération du 19/11/2021, le conseil communautaire a autorisé le lancement d'un marché de prestations intellectuelles selon la procédure adaptée pour la réalisation de cette étude.



CONTRATS DE TERRITOIRE AVEC LA RÉGION NORMANDIE ET LE DÉPARTEMENT DU CALVADOS AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

En 2017, la Communauté de Communes a signé des contrats de territoire avec la Région Normandie et le Département du Calvados. Ils ont pour objectif d'une part, d'aider des projets structurants et créer de la valeur, puis d'autre part d'aider à la réalisation d'aménagements qui favoriseront l'attractivité mais aussi la qualité de vie des habitants du territoire à l'année. Ces contrats ont été signés pour la période 2017-2021. Ils concernent désormais également les villes moyennes.

Les projets subventionnés sont les suivants :

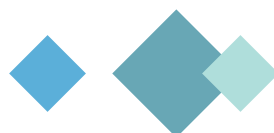
- Les Franciscaines, équipement culturel à vocation de médiathèque, musée et lieu de vie à Deauville : terminé
- Réhabilitation du front de mer et des équipements nautiques pour le développement de l'attractivité et la valorisation touristique du centre bourg à Villers sur Mer : terminé
- Ouvrage de prévention contre les risques majeurs de glissement de la falaise de Villerville : lancement des travaux en septembre 2022
- Travaux de rénovation du Pôle Omni'Sport (POM'S) à Deauville : terminé
- Travaux de couverture du rond de longe du Pôle International du Cheval situé à Saint-Arnoult : terminé
- Aménagement de zones d'activité économique sur les communes de Trouville-sur-Mer et Villerville : en cours
- Aménagement d'un skate-park : terminé
- Amélioration des terrains de football situés au parc de loisirs à Touques : terminé
- Travaux de sécurité au gymnase André Maurois à Deauville : terminé
- Réhabilitation du complexe sportif de Saint-Arnoult : terminé
- Réhabilitation du manoir et du grenier à sel de Touques : en cours
- Création de vestiaires et sanitaires accessibles aux personnes à mobilité réduite au gymnase Albert Fracasse à Deauville : terminé
- Création d'une voie vélo Est/Ouest (Villers-sur-Mer, Blonville-sur-Mer, Tourgéville, Saint-Arnoult) : en cours
- Rétablissement de la continuité écologique du ruisseau de la Planche Cabel à Saint-Arnoult : terminés
- Travaux de lutte contre les inondations, renforcement des fossés le long du RD 20 à Blonville-sur-Mer : terminés

CONVENTION TERRITORIALE D'EXERCICE CONCERTÉ

Le 20 juillet 2018, une convention territoriale d'exercice concerté (CTEC) a été signée par le Président de la Région Normandie, le Président du Conseil Départemental et le Président de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie.

Cette convention a pour objet de définir les objectifs de rationalisation et les modalités de l'action commune des parties en matière de soutien aux projets publics des territoires, dans un objectif de coordination, de simplification et de clarification des interventions financières respectives des signataires, en vue d'une contractualisation associant la Région et les Départements aux services des territoires. En effet, la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), promulguée le 7 août 2015, a supprimé la clause compétence générale des Départements et des Régions.

Un avenant a été signé le 24 janvier 2020 ayant pour objet de prolonger, jusqu'au 31 décembre 2021, la durée de la convention d'exercice concertée afin de permettre ses effets jusqu'au terme des contrats de territoire 2017-2021.





SYSTÈMES D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- **Dématérialisation**

Accompagnement dans la mise en place de la dématérialisation des dossiers d'Autorisation du Droit des Sols.

- **Cartographies**

De multiples cartographies ont été créées et mises à jour sur les thématiques Mobilité et Environnement.

- **Adressage**

La Communauté de Communes a accompagné plusieurs communes dans la création de bases d'adresses locales et constitue un relais entre les communes et le Département. La collectivité est membre d'un groupe régional sur l'adressage.





TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

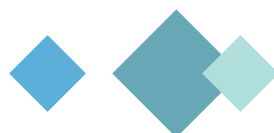
AMI Territoire Durable 2030	35
Démarche de labellisation Climat-Air-Energie	36
Espace Conseil Faire	37
Plan Climat Air Energie Territorial	38
Trame verte bleue noire	39
Watty à l'école.....	40
Soleil 14.....	41



AMI TERRITOIRE DURABLE 2030 TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

À travers l'Appel à Manifestation d'Intérêt régional « Territoire Durable 2030 », la Région Normandie accompagne 5 territoires normands sur la période 2020-2023 qui souhaitent élaborer une stratégie globale de territoire portant sur différents thèmes s'inscrivant dans les piliers du développement durable.

La convention pour le financement de la démarche Territoire Durable 2030 a été signée entre la Région Normandie et la Communauté de Communes en novembre 2021. La CCCCCF sera accompagnée jusqu'au 31 décembre 2024 par la Région pour l'élaboration de stratégies portant sur 8 thématiques : démarche interne de développement durable ; transition énergétique ambitieuse ; biodiversité (trame verte, bleue et noire) ; économie circulaire ; concertation transversale à plusieurs démarches de développement durable ; gestion durable du littoral (programme Notre littoral pour demain) ; mobilité durable ; agriculture durable.





DÉMARCHE DE LABELLISATION CLIMAT – AIR – ÉNERGIE

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

En parallèle de son PCAET, la collectivité a souhaité mettre en place sur l'ensemble de sa sphère d'influence et de ses compétences, une politique climat-air-énergie en s'engageant dans :

- Cette démarche de labellisation, déclinaison française portée par l'ADEME du dispositif EuropeanEnergyAward (EEA), outil opérationnel d'amélioration continue et un label récompensant pour 4 ans le processus de management de la qualité de la politique climat- air-énergie de la collectivité.
- La démarche collective Sobriété proposée par l'ADEME Normandie.

Avec ce label, les communes et les intercommunalités sont évaluées sur la base de leurs compétences propres dans 6 domaines impactant les consommations d'énergie, les émissions de CO2 associées et la qualité de l'air : le développement territorial / le patrimoine de la collectivité / l'approvisionnement énergétique, eau et assainissement, déchets / la mobilité / l'organisation interne / la communication et les coopérations.

Ainsi, l'obtention du label est le signe tangible des efforts fournis par la collectivité par rapport à ses réels potentiels d'actions. Il distingue la collectivité pour la qualité et le suivi de la mise en œuvre de son programme d'actions ambitieux et pour la durabilité du processus de management de l'énergie qu'elle a mis en place à l'échelle de son territoire.

Accompagnement de la collectivité par un conseiller CLIMAT-AIR-ENERGIE: A.F.C.E., sis 7 Promenade du Fort – 14000 Caen et son sous-traitant ALBEA pour un montant total de 29 400 € HT, frais de déplacement en sus (dont 70 % financés par l'ADEME région Normandie).

En février 2021, la Communauté de Communes a obtenu le label CLIMAT-AIR-ENERGIE – 2 étoiles (ex label CAP Cit'ergie) pour quatre ans, au terme desquels la collectivité devra déposer une nouvelle demande de label, au niveau supérieur. Chaque année, une visite de suivi de la mise en œuvre du programme d'actions sera réalisée par le conseiller CLIMAT-AIR-ENERGIE.





ESPACE CONSEIL FAIRE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La Communauté de Communes a mis en place, gratuitement et pour tous ses habitants, des permanences avec un conseiller FAIRE

Depuis 2021, les Espaces Conseil FAIRE s'appuient sur le programme « Service d'accompagnement à la rénovation énergétique » (SARE) qui a vocation à renforcer l'information des citoyens et l'accompagnement dans leur parcours de rénovation. Ce programme national de 3 ans, cofinancé par les certificats d'économies d'énergie et les collectivités, est porté par la Région à l'échelle de la Normandie, et sous le pilotage de Biomasse Normandie dans le Calvados.

La Communauté de Communes a déployé ce service du 1^{er} juin au 31 décembre 2021. Pour un particulier, un projet de rénovation ou de construction génère de nombreuses interrogations techniques, juridiques et financières. Prendre le temps d'échanger sur son projet avec un conseiller neutre du service public de la rénovation lui permettra de faire des choix éclairés. Il pourra comparer plusieurs devis, analyser un audit énergétique ou vérifier l'éligibilité à certaines aides financières soumises à des conditions de ressources. Les habitants bénéficient de l'expertise d'un conseiller via des permanences tenues dans les locaux de la Communauté de Communes deux fois par mois.

Au total, Biomasse Normandie a enregistré 160 sollicitations de la part de 89 ménages du territoire.





PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL **TRANSITION ÉNERGÉTIQUE**

Le PCAET est un outil à la fois stratégique et opérationnel de coordination de la transition énergétique sur le territoire.

Il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air- énergie et s'inscrit dans la loi de transition énergétique Il s'articule autour de plusieurs axes d'actions :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES).
- L'adaptation au changement climatique.
- La sobriété énergétique.
- La qualité de l'air.
- Le développement des énergies renouvelables.

Ce projet présente une véritable opportunité pour l'attractivité du territoire :

- Structurer les différentes démarches engagées et fixer un cap volontaire pour les années à venir.
- Co-construire ce projet avec les acteurs locaux.
- Le partager et l'enrichir avec le grand public.
- Poursuivre la dynamique territoriale et son attractivité.

C'est pourquoi, la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie a souhaité s'entourer de spécialistes dans chacun des domaines stratégiques pour le territoire et a donc fait appel au SDEC ENERGIE pour le volet Energie, à l'AURH pour le volet mobilité, au CEREMA pour la thématique changement climatique, à « Louradour Conseils » pour la concertation et à A.F.C.E. pour l'évaluation environnementale stratégique.

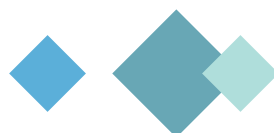
Avancement des études et de la procédure en 2021

- Le projet de PCAET a été soumis à la participation du public du 16 juillet au 16 août 2021
- Validation en Commission Transition Énergétique du 2 novembre de la version finale du PCAET
- Approbation du PCAET par délibération du conseil communautaire du 19 novembre 2021
- PCAET approuvé mis à disposition du public sur la plateforme dédiée de l'Ademe en décembre 2021

Le PCAET est mis en œuvre pour une période de 6 ans. Il fait l'objet d'un bilan de mi-parcours au bout de 3 ans.

Concertation/Communication

La page PCAET du site internet est régulièrement mise à jour et les réseaux sociaux permettent également d'informer le public sur les actualités de ce plan.





TRAME VERTE, BLEUE ET NOIRE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

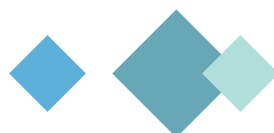
Dans le cadre de l'AMI régional « Territoire Durable 2030 » la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie souhaite élaborer la trame verte, bleue et noire (TVB-N) de son territoire, outil d'aménagement du territoire au service de la biodiversité.

Il s'agit d'un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées par les documents de planification tels que le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'égalité des territoires et le Schéma de Cohérence Territoriale, à décliner localement.

La TVB-N contribue à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau. La trame noire est un réseau de continuités écologiques sans pollution lumineuse propice à la vie nocturne.

L'élaboration de cette TVB-N est également un des projets fédérateurs de l'axe 2 (la transition écologique, vecteur d'une dynamique territoriale), orientation 3 (renforcer les capacités du territoire en stockage de carbone et protéger la biodiversité) du Plan Climat Air Energie Territorial.

Le Bureau d'études BIOTOPE a été choisi pour mener cette étude (délibération du 19 novembre 2021).





WATTY À L'ÉCOLE

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Parce que la Communauté de Communes porte une attention particulière à la sensibilisation des plus jeunes, elle a souhaité mettre en œuvre le programme « Watty à l'école » pour deux nouvelles années scolaires (2021-2022 et 2022-2023).

Il s'agit d'un programme de sensibilisation des élèves à la transition écologique (programme labellisé par le Ministère, cofinancé par les CEE et la Communauté de Communes, créé par Eco CO2 et animé par le CPIE Vallée de l'Orne). Quatre écoles volontaires pour 2021-2022 (10 classes de CM1-CM2) : École du Bois Joli à Saint-Gatien-des-Bois, École André Malraux à Touques, École Jeanne d'Arc à Trouville-sur-Mer, École René Coty à Trouville-sur-Mer.





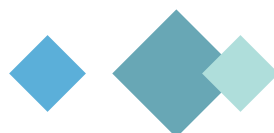
SOLEIL 14 TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La Communauté de Communes s'est engagée à développer la production d'énergie solaire sur son territoire. Elle adhère au dispositif Soleil 14, en partenariat avec le SDEC ENERGIE et les autres intercommunalités du Calvados, en communiquant auprès des usagers.

La plateforme Web « Soleil 14 » ouverte à tous permet de tester le potentiel solaire de sa toiture

En 2021, l'accompagnement apporté aux habitants n'est plus assuré par la société In Sun We Trust mais par 3 acteurs locaux : Biomasse Normandie pour les particuliers/petites entreprises ; SDEC ENERGIE pour les collectivités/moyennes et grandes entreprises ; Chambre d'agriculture pour les agriculteurs.

Communication régulièrement relayée sur les réseaux sociaux, les panneaux d'affichage, le Cœur Mag n°13 Été 2021, les flyers...





DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Covid 19 : la Région Normandie et la Communauté de Communes en action	43
Mon Job sur Cœur Côte Fleurie : une plateforme gratuite dédiée à l'emploi locale	44



COVID-19 : LA RÉGION NORMANDIE ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES EN ACTION

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

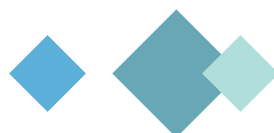
COVID-19 : LA RÉGION NORMANDIE ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES EN ACTION

Pendant la crise sanitaire, la Région Normandie a mis en place « Normandie Rebond ». Ce plan de relance a eu pour vocation de renforcer les fonds propres des PME et ETI régionales ayant leur siège ou une activité significative en Normandie en se positionnant non pas sur la restructuration d'entreprises en procédure contentieuse mais sur des entreprises dont la situation était saine avant la crise et qui doivent consolider leurs fonds propres pour rebondir et se redéployer sur le territoire normand.

Afin d'apporter une aide directe aux entreprises subissant brutalement cette crise sanitaire prolongée, le dispositif « **Impulsion Relance Normandie** » a été mis en place. Il a ensuite évolué pour devenir « **Impulsion Résistance Normandie** ». Les modifications du dispositif ont porté sur l'élargissement des conditions d'éligibilité pour cibler prioritairement les secteurs d'activité du tourisme, de la culture, du sport et de l'évènementiel. La Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie, sur proposition des 12 communes, a fait remonter à la Région la liste des entreprises du territoire susceptibles de bénéficier de ce dispositif exceptionnel. Les entreprises identifiées ont pu déposer une demande de subvention sur la plateforme dédiée et les aides leur ont ensuite été versées.

Au total, ce sont 32 entreprises du territoire qui ont reçu une subvention pour un montant total de 58 500 € (23 400 € par la Région Normandie et 25 100 € par la Communauté de Communes).

S'y est ajoutée une aide spécifique aux loyers des établissements de nuits fermés depuis le 17 mars 2020 pour venir en aide sur leurs charges fixe (cf. rubrique Finances). 46 emplois non délocalisables étaient en jeu.





MON JOB SUR CŒUR CÔTE FLEURIE : UNE PLATEFORME DÉDIÉE À L'EMPLOI LOCAL

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie, en partenariat avec l'Agence de Développement pour la Normandie, répond aux besoins des particuliers et des professionnels en mettant à disposition gratuitement depuis début 2021 une plateforme dédiée à l'emploi local : Mon job sur Cœur Côte Fleurie. Grâce à cette solution unique en Normandie et basée sur la recommandation, la mise en relation entre les entreprises du territoire et les chercheurs d'emploi devient possible !

Pour les professionnels

Mon job sur Cœur Côte Fleurie est la solution qui accompagne artisans, commerçants, TEP, PME ou grands groupes dans leurs démarches de recrutement et qui les aide à trouver les profils adaptés à leur entreprise (CDI, CDD, saisonnier, stage, alternance, apprentissage, etc.). Pour ce faire, il s'agit de créer gratuitement un compte dédié et confidentiel sur lequel déposer les offres en quelques minutes. Les CV des candidats sont ensuite reçus directement.

Pour les candidats

Pour accéder aux offres d'emploi des entreprises situées à proximité du domicile, il suffit de créer un compte utilisateur sur la plateforme et de renseigner ses préférences : le secteur d'activités, le type de contrat recherché (CDI, CDD, alternance, etc.) ou encore le temps de travail. Ces préférences permettent ensuite de recevoir des offres ciblées.

La page d'accueil de Mon job sur Cœur Côte Fleurie se présente comme un fil d'actualités et y recense les actualités liées à l'emploi sur le territoire.

Pour recommander un proche

Pour recommander l'un de ses proches à la recherche d'un emploi, il est possible de s'inscrire sur la plateforme. Si une offre correspond à cette personne, il suffit de motiver sa recommandation en remplissant un formulaire. La personne recommandée (tout comme l'entreprise) recevra un mail afin de candidater à l'offre si elle l'intéresse. La personne qui recommande sera informée par mail de la suite donnée à cette recommandation.





TOURISME

SPL de développement territorial 46

SPL DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL TOURISME



I. Un engagement fort de la Communauté de Communes dans le financement de la promotion du tourisme.

Fin 2021, à l'issue des 3 premiers contrats, la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie a renouvelé sa convention d'objectifs avec la Société Publique Locale de Développement Territorial et Touristique du Territoire de Deauville (inDeauville) pour la gestion de la « promotion du tourisme » et ce pour les 5 années à venir. Par cette convention, 1 545 155 € ont été versés à la SPL en 2021.

La structuration de la stratégie digitale

Lors des premiers contrats d'objectifs, la SPL inDeauville a défini le positionnement, développé une politique de marque afin de promouvoir la destination dans son ensemble et produit des contenus qualifiés.

La révision de la stratégie s'est imposée compte tenu du contexte sanitaire et de l'évolution de la demande. En effet, les clients, même les moins enclins à Internet, se sont mis massivement à digitaliser leurs pratiques et la « digitalisation et la vente des activités de loisirs » était au 6e rang des attentes des voyageurs en 2021. La SPL inDeauville a donc poursuivi l'exploitation de sa plateforme de réservation en développant la création et la commercialisation de packages ; celle-ci a généré 7 405 achats d'activités en ligne sur l'année.

Par ailleurs, à la suite d'un audit du site Internet, la page d'accueil a été refondue pour reprendre le principe du parcours client (inspirer, faire venir, faire acheter, faciliter, accompagner, fidéliser). Une digitalisation qui s'exprime également au sein des Bureaux d'Information Touristique par l'exploitation des outils numériques -fort utiles durant les périodes de confinement comme le tchat en ligne- et assure une complémentarité entre l'humain et le numérique.

L'orientation clients : une pratique étendue à l'ensemble de l'organisation

En 2021, la SPL inDeauville a œuvré au développement de la proximité avec les acteurs locaux, en assurant le rôle d'apporteur d'affaires. Au-delà de la visibilité assurée pour les 464 partenaires sur les différents supports, il s'agit de faire naître de nouvelles pratiques partenariales et de développer le sentiment « d'équipe » au service de la performance économique de chacun et de l'attractivité du



territoire. Ainsi, les premiers ateliers à destination des socio-professionnels ont été mis en place : un premier sur les aides financières dans le contexte de la crise sanitaire et un second pour approfondir ses connaissances sur les particularités et les habitudes de voyages des clients belges et adapter au mieux ses services.

La SPL inDeauville a également assuré la mise en valeur des artistes et artisans locaux dans ses boutiques, au sein des BIT, dont leur modernisation et rénovation est poursuivie. Après Villers-sur-Mer en 2020, celle de Villerville a été relookée et conçue comme un cabinet de curiosités pour dévoiler l'ADN du village.

Une reprise de l'activité touristique

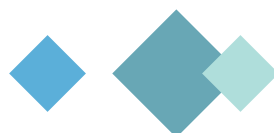
Malgré le contexte sanitaire encore incertain, les indicateurs de la SPL inDeauville démontrent une reprise de l'activité touristique notamment au cours du 2nd semestre et pour certains d'entre eux l'audience est supérieure à 2019. Au total, en comparaison avec cette année dite « normale », la SPL inDeauville enregistre 100 000 contacts de plus (863 000 contacts).

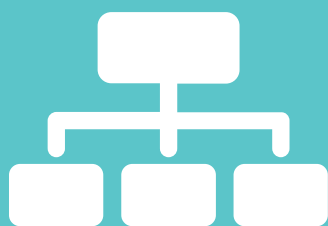
La clientèle française était de nouveau au rendez-vous en 2021 et compensait la perte de clientèle étrangère. Bien que les franciliens restent fidèles à la destination (ils représentent ainsi 50% des contacts dans les Bureaux d'Information Touristique), le Calvados progresse en 2021 et occupe la 1^{ère} place du palmarès avant Paris. En légère progression par rapport à 2020 (+2%), la part de clientèle étrangère reste en deçà du niveau de 2019, sans pour autant exprimer une baisse d'attractivité du territoire puisque les connexions étrangères sur le site indeauville.fr progressent de 4% vs 2019.

Comme en 2020, les opérations de promotion en distanciel ont permis de maintenir le contact avec ces marchés internationaux. Ainsi, 310 prescripteurs ont été rencontrés en rendez-vous individuels et 7 eductours pour des tours opérateurs & réceptifs ont pu avoir lieu.

II. Une convention avec l'EPIC de Trouville-sur-Mer

La ville de Trouville-sur-Mer ayant pu conservé son office du tourisme du fait de la loi Montagne, la Communauté de Communes a souhaité les associer au développement de la promotion du tourisme à travers ses actions spécifiques. Par convention, 50 000 € ont été versés à la ville de Trouville-sur-Mer en 2021 pour assurer cet objectif.





NUMÉRIQUE ET SYSTÈMES D'INFORMATION

Développement numérique
et systèmes d'information 49



DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE ET SYSTÈMES D'INFORMATION

DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE ET SYSTÈMES D'INFORMATION

FIBRE OPTIQUE

Avancement des travaux de réingénierie avec l'arrivée des opérateurs nationaux sur les Nœuds de raccordement Optique (2) et les Points de Mutualisation de Tourgéville (6), Deauville (16).

VIDÉO PROTECTION

Maintien en conditions opérationnelles. Intégration des caméras installées par la commune de Blonville-sur-Mer dans le dispositif mutualisé. Ces nouvelles installations portent le dispositif à 150 caméras pour un total de 230 angles de vues grâce aux caméras multicapteurs. Chaque mairie est en mesure d'exploiter dans des conditions similaires, ses propres caméras et celles posées initialement par la communauté de communes au cours des années 2017-2018.

MUTUALISATION

Intégration des systèmes d'information des communes de Tourgéville, Saint-Gatien-des-Bois et Villerville.

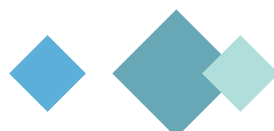
Pour ces 3 communes, l'intercommunalité porte au travers d'une convention de mutualisation, des infrastructures et de services informatiques. Ces services numériques, essentiels au quotidien des agents communaux, s'inscrivent dans une démarche globale visant à faire profiter des investissements réalisés par la Communauté de Communes en mutualisant l'usage des équipements réseaux, serveurs, liaisons télécom...

CANDIDATURE APPEL À PROJET BOOSTER IA

Cette expérimentation, menée grâce au concours technico-financier de la Région Normandie et la société Miwéo basée à Caen, a permis de démontrer qu'une intelligence artificielle permettait de prédire le volume de déchets d'un territoire en s'appuyant sur de multiples capteurs dont les données issues des tournées de collecte. En 2022 la communauté de communes sera candidate à une seconde expérimentation visant à réduire l'empreinte écologique des collectes des déchets sans changer les secteurs de collecte.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)

Finalisation des travaux de mise en conformité.





COMMUNICATION

La Communauté de Communes au plus près des habitants	51
10 ^{ème} édition des États Généraux des RIP.....	52
Formation sauveteur en mer.....	53
Nouvelle identité visuelle	55
Communication environnementale : un rôle majeur dans la sensibilisation des publics	56
Relations publiques.....	57

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AU PLUS PRÈS DES HABITANTS

COMMUNICATION

À l'heure où les réseaux sociaux prennent de plus en plus d'importance et permettent de toucher des cibles très variées, les élus de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie ont misé sur une nouvelle orientation de la stratégie numérique.

Présente sur Facebook, Twitter, Instagram et LinkedIn, la Communauté de Communes a fait le choix de la proximité avec les usagers, en relayant des informations liées à son actualité, ses compétences ou encore ses projets, mais aussi de relayer les informations des communes membres. Avec des publications quotidiennes, la Communauté de Communes interagit activement avec sa communauté sur les réseaux sociaux.

En 2021 : lancement d'une communication sur les sujets forts du Conseil Communautaire sur Facebook et Twitter pour valoriser les actions de la collectivité, développement de la page Instagram, classement parmi les Communautés de Communes les plus suivies et les plus performantes sur Instagram depuis novembre selon l'Observatoire Social Media.

Nombre d'abonnés par réseau social au 31 décembre 2021 :





10E ÉDITION DES ÉTATS GÉNÉRAUX DES RIP COMMUNICATION

Le 27 mai 2021, après un report de deux mois dû aux conditions sanitaires, les États Généraux des RIP ont mobilisé 110 participants autour des questions liées au « dernier mètre », voire au dernier kilomètre, ou « comment s'assurer que le plan France THD et ses acteurs se donnent les moyens d'aller au bout de leurs ambitions ? ».

Tout a commencé en 2004 avec la proposition de loi des Sénateurs Leroy et Le Grand et le désormais célèbre article L1425-1 du CGCT permettant aux collectivités locales de devenir opérateurs d'opérateurs d'infrastructures numériques. Les Réseaux d'Initiative Publique étaient nés, et missionnés pour éviter à la France la fracture numérique territoriale du Haut Débit. Puis tout s'est accéléré, les RIP de deuxième génération sont arrivés, la filière s'est structurée avec la naissance de la Firip en 2011, depuis devenue Infranum. Une filière de plus de 300 entreprises, reconnue essentielle il y a un an à travers la mise en place d'un Comité Stratégique de Filière. Et en 2013, ce fut le lancement du Programme National Très Haut Débit ; 22 milliards d'euros pour couvrir le France (hors zones denses) d'ici 2022, le plus grand chantier du siècle pour la France, celui des RIP.

Depuis 10 ans, la profession, les acteurs publics et privés à la manœuvre sur le Programme National Très Haut Débit, se réunit à Deauville, au sein de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie, première collectivité locale en France à avoir fait le choix du 100% THD dès 2010. Un événement soutenu par le Calvados, Département quasiment arrivé au terme de son déploiement, et la Normandie qui a fait de l'aménagement numérique de son territoire une priorité et un levier stratégique pour l'emploi et la formation. Tout cela avec le soutien actif de la Banque des Territoires, fortement investie, y compris en actionnariat, dans les RIP.

2021-2022 constitue la dernière ligne droite. Sur 17 millions de prises FTTH profilées dans le cadre du PNTHD, 12 millions restent encore à construire. Les RIP ont accéléré, en 2018-2019 ils ont atteint un rythme de déploiement « industriel », et ont à peine fléchi en 2020, malgré la crise sanitaire qui a montré en pleine lumière le besoin criant de réseaux.

2 ans pour réussir et tenir la promesse, voilà le nouveau défi que les élus, les opérateurs et tous les acteurs des RIP doivent à présent relever, avec l'appui d'un Plan de Relance qui a d'ores et déjà prévu d'abonder plusieurs centaines de millions d'euros au déploiement de la fibre sur les RIP...

Pour leurs 10 ans, les États Généraux des RIP sont revenus donc un peu sur le passé, mais ont surtout eu à lever les derniers freins qui peuvent encore faire échouer la noble ambition d'une France 100% Très Haut Débit en 2022 ; l'adressage, les appuis communs, l'élagage, les passages en façade, les conventions d'immeuble et bien sûr le mode STOC... Tous ces « irritants » qui empêchent les RIP d'apporter à tous les Français la connectivité dont ils ont besoin, tous ces freins au « raccordement final »... Les RIP sont une formidable équipe publique-privée qui a toujours su trouver des solutions collectives pour réussir. Cette année encore ils ont été solidaires, avec l'État, la Banque des Territoires et l'Arcep, pour tenir leurs promesses.



FORMATION SAUVETEUR EN MER COMMUNICATION



Quatre ans après le lancement de la « formation sauveteur en mer » sur les plages de Cœur Côte Fleurie, la promesse est tenue : 16 candidats sur les 34 retenus pour la formation sont encore aujourd'hui en poste à la surveillance des plages du territoire.

À son lancement, la formation avait pour objectif de former et employer des jeunes du territoire au métier de surveillant de baignade pour faire face à plusieurs défis :

- L'obligation impérative de la surveillance de la baignade des communes littorales.
- La difficile gestion des effectifs de police.

Grâce à l'engagement quotidien de Christophe CHERY, responsable de la formation, l'intercommunalité a pu offrir à ces jeunes un emploi et une expérience :

- Une formation diplômante et gratuite (sous conditions) : permis mer et stage en mer – formation PSE1
- Un emploi saisonnier assuré pendant 3 années consécutives.

Les apprentissages

- Apprentissage de la réglementation des baignades, connaissance des arrêtés de baignade.
- Sauvetage en mer.
- Armement des postes de secours.
- Procédures juridiques en cas d'incident.
- Balisages
- Examens de natation.
- Formation aux V.H.F. (radios hautes fréquences).
- Conduite de quads et de bateaux type Zodiac en conditions réelles.

Volumes horaires

La pratique natatoire a été bouleversée avec la crise sanitaire, empêchant la tenue des examens et imposant la fermeture des piscines. Le choix de prolonger les stagiaires de 2020 sur 2021 a permis de peaufiner l'entraînement et de présenter des candidats à un examen « normal ».



Preuve que cette formation est un véritable engagement pour les jeunes stagiaires, le programme de formation mis en place permet de disposer :

- De 6 heures d'entraînement de natation par semaine entre les piscines de Deauville, Trouville-sur-Mer, Caen et Cabourg.
- De 12 heures de réglementation.
- D'un test mensuel afin de jauger des progrès de chacun.
- De 17 heures de pratique de sauvetage en mer.

Le coût de la formation

Le coût de la formation par stagiaire (645 €) est intégralement pris en charge par la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie. Les candidats prennent à leur charge les frais d'adhésion aux piscines et à l'association Surf Rescue, soit 135 €, ainsi que les timbres fiscaux pour le permis mer.

*Une formation gratuite sous conditions :

1. Le candidat réussit les examens et travaille 3 saisons sur le territoire à la formation est gratuite.
2. Le candidat réussit les examens et travaille 2 saisons sur le territoire à le candidat rembourse 25% des frais pédagogiques engagés à la Communauté de Communes.
3. Le candidat réussit les examens et travaille 1 saison sur le territoire à le candidat rembourse 50% des frais pédagogiques engagés à la Communauté de Communes.
4. Le candidat ne finit pas la formation ou échoue aux examens à le candidat rembourse la totalité des frais pédagogiques engagés à la Communauté de Communes.

Quel coût pour les communes ?

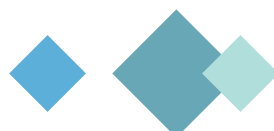
Chaque commune qui recrute un de ces jeunes rembourse à la Communauté de Communes 1/3 des frais pédagogiques par saison.

Bilan chiffré de la 4^{ème} année

- 13 stagiaires employés sur les plages du territoire.
- 8 stagiaires n'ont pas pu se présenter à l'examen en raison des mesures sanitaires (dont 4 abandons pour 2021 pour la plupart liés à des changements d'orientation en raison du Covid-19).

Tableau de répartition des stagiaires sur les plages de Cœur Côte Fleurie pour la saison d'été 2021

Commune	Nombre de stagiaires	Total remboursé par les communes
Deauville	4	667,60 €
Trouville-sur-Mer	8	1120,20 €
Villers-sur-Mer	4	645 €
Blonville-sur-Mer	0	0 €
Bénerville-sur-Mer	0	0 €
Remboursement individuel	3 abandons de formation	1660 €
	1 arrêt en fin de 2 ^{ème} saison	161 €
	1 manquement à ses obligations	645€





NOUVELLE IDENTITÉ VISUELLE COMMUNICATION

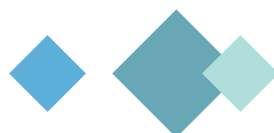
Depuis le mois d'octobre, la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie arbore une nouvelle identité visuelle avec un logo repensé, modernisé et reconnaissable auprès des habitants et partenaires, ainsi qu'une charte graphique unique, pour une communication harmonieuse et cohérente.

Le logotype de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie a été repensé pour capitaliser en perception et en modernisation tout en conservant l'âme de l'identité de la collectivité.

Dans un contexte général de lutte contre le changement climatique, la Communauté de Communes, labellisée Territoire Engagé Transition Écologique (label CLIMAT-AIR-ENERGIE) a fait le choix d'une identité éco-responsable, moins consommatrice en encre et en papier. Un important travail mené en partenariat avec l'agence Image in France :



- « cœur côte fleurie » en minuscule apporte modernité et lisibilité,
- La typographie linéale choisie est contemporaine et intemporelle,
- Trame graphique de la vague et graisses équilibrées des typographies contribuent à réduire la consommation d'encre à l'impression.





COMMUNICATION ENVIRONNEMENTALE : UN RÔLE MAJEUR DANS LA SENSIBILISATION DES PUBLICS

COMMUNICATION

Depuis juillet 2021, une nouvelle organisation est en place pour les déchèteries de Cœur Côte Fleurie. Les déchèteries de Villers-sur-Mer et la Croix-Sonnet offrent désormais une couverture optimale du territoire et permettent aux habitants d'avoir accès à une déchèterie à moins de 15 minutes de chez eux.

Plus sécurisées, plus fluides, les déchèteries nouvelle génération de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie optimisent le tri des matériaux et permettent le réemploi des objets qui peuvent facilement trouver une seconde vie.

Il aura fallu accompagner ces changements dans les habitudes des résidents : mettre en place des signalétiques sur les grilles des déchèteries définitivement fermées et concevoir une signalétique adaptée aux nouvelles filières de tri au sein des différentes déchèteries.

La déchèterie de la Croix Sonnet est également dotée d'un espace pédagogique dédié. Il permettra à terme d'accueillir les usagers de la déchèterie et des groupes scolaires, au travers d'activités numériques et d'éléments décoratifs ludiques.

Une campagne de communication pour sensibiliser aux grosses erreurs de tri

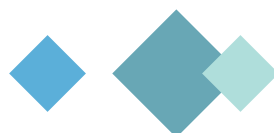
Suite à de nombreuses erreurs de tri constatées sur tout le territoire, la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie a lancé une campagne de sensibilisation auprès des habitants en partenariat avec Veolia et Citeo. Objectif : susciter une prise de conscience des comportements lorsque les déchets sont mal triés.

En marge de cette campagne d'affichage, la collectivité a conçu un spot de sensibilisation aux erreurs de tri.

Mercredi 24 juillet à Trouville-sur-Mer, la Communauté de Communes tournait un spot de sensibilisation aux grosses erreurs de tri. Parmi les plus courantes : « retrouver des sacs noirs dans des bacs jaunes ».

Des mauvais gestes du quotidien qui coûtent cher à la collectivité : plus de 30 % des déchets ménagers entrant sur le centre de tri situé au Havre ne sont pas des emballages. Sacs d'ordures ménagères, textiles, chaussures, appareils électriques, masques, seringues, verre : de nombreux déchets sont mis par erreur dans les bacs et les sacs jaunes. Or, le travail de tri n'est pas uniquement effectué par des machines. Des hommes et des femmes doivent opérer un contrôle qualité final et sont donc amenés à être en contact et à toucher des déchets dangereux pour leur santé et leur sécurité.

+ d'info : [rubrique environnement](#)





RELATION PUBLIQUES COMMUNICATION

Faire rayonner la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie, accroître sa visibilité et asseoir sa notoriété... Tels sont les objectifs majeurs de la Direction de la Communication. À ce titre, la collectivité porte une attention particulière aux relations publiques. Elle organise et participe à des événements pour promouvoir son image de marque auprès des différents publics.

Signature officielle du Contrat de Relance et de Transition Écologique

Le mardi 28 septembre, Philippe Court, Préfet du Calvados, Sylvie Lenourrichel, 1^{ère} Vice-Présidente du Département du Calvados, et Philippe Augier signaient le Contrat de Relance pour la Transition Écologique (CRTE) du territoire Cœur Côte Fleurie. Ce contrat est l'occasion d'affirmer la position de la Communauté de Communes et de ses 12 communes membres en tant que territoire innovant, en développement et surtout conscient des enjeux sociétaux et environnementaux d'aujourd'hui et de demain.

Signature de la Convention Territoriale Globale

La Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie et la CAF du Calvados se sont engagées à travers la signature de la Convention Territoriale Globale, en vue de la prise de compétence Relais Petite Enfance survenue au 1^{er} janvier 2022.

La convention signée porte sur 5 années et permet de pérenniser la participation de la CAF dans les actions en faveur de la jeunesse et de définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre. Concrètement sur Cœur Côte Fleurie, les objectifs sont d'aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale, de faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ou encore de créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle.

La signature de cette convention a eu lieu le lundi 6 décembre en présence de Philippe Augier, Philippe Guilbert, Président de la Caisse d'Allocations Familiales du Calvados, Myriam Harley, Directrice de la Caisse d'Allocations Familiales du Calvados, Sylvie De Gaetano, Maire de Trouville-sur-Mer, Philippe Langlois, Maire de Saint-Gatien-des-Bois, et Colette Nouvel-Rousselot, Maire de Touques représentée par Patrice Robert.

Déchèterie Cœur Côte Fleurie-La Croix Sonnet, inauguration

Le jeudi 3 juin 2021, Philippe Augier, Jacques Marie, Vice-Président en charge de l'Environnement – Qualité de la Vie, et Colette Nouvel-Rousselot, Vice-Présidente en charge de la Prévention et de la Sécurité, et Maire de Touques, inauguraient la toute nouvelle déchèterie située à La Croix Sonnet (Touques). Cette infrastructure intercommunale s'inscrit dans un programme global de modernisation et de réhabilitation des déchèteries du territoire.

[+INFOS : rubrique environnement](#)

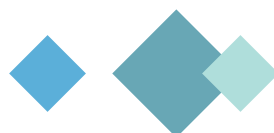
Nouveaux terrains de football / rugby au Parc de loisirs, inauguration

Les travaux pour l'amélioration des terrains de football se sont achevés à l'été 2021. Ils consistaient à renforcer l'éclairage des terrains existants et à réhabiliter les deux terrains de l'ancienne plaine de



jeux. Le samedi 11 septembre, Philippe AUGIER, Colette NOUVEL-ROUSSELOT, Conseillère Départementale du canton d'Honfleur-Deauville et Maire de Touques et les membres du Conseil Communautaire inauguraient les deux nouveaux terrains de football du Parc de loisirs intercommunal de Touques, en présence de Maxime Bossis, consultant et ancien footballeur international.

+INFOS : rubrique sports et loisirs





SPORTS ET LOISIRS

Parc de loisirs	60
POM'S.....	62
Les voies vertes	63



LE PARC DE LOISIRS

SPORTS ET LOISIRS



Équipement de 5 hectares, le Parc de loisirs est ouvert à tous, tous les jours de l'année, par le biais d'associations et d'écoles selon un planning défini annuellement, ou en accès libre. Il est également utilisé pour des séminaires d'entreprise. Il accueille enfin des équipes de football nationales et internationales pour leurs entraînements. Trois gardiens assurent l'entretien du parc et contrôlent le bon déroulement des activités.

LES ACTIVITÉS

- Jeux pour enfants.
- Stations de stretching et de musculation.
- Pêche.
- Pétanque.
- Kayak.
- Modélisme.
- Courses d'orientation.

En raison du Covid-19, le Parc de loisirs a été fermé plusieurs mois au public. Néanmoins, les activités sportives ont pu continuer, conformément aux arrêtés en vigueur.

De prestigieuses équipes nationales et internationales plébiscitent chaque année les installations.

En 2021, des équipes de football professionnelles se sont entraînées sur le terrain d'honneur, apprécié pour la qualité de sa pelouse :

- Base d'entraînement de l'équipe de France Féminine de football en avril 2021 durant le Tournoi de France de football 2021.
- Stage du Stade Malherbe de Caen en juillet 2021

Du fait de la pandémie due au Covid-19, le parc de loisirs a été fermé au public, hors sportifs,

du 1^{er} janvier au 8 juin et du 23 juillet au 31 décembre 2021.

Du fait de son classement en tant qu'Etablissement sportif de Plein Air, il était nécessaire de contrôler le pass sanitaire de l'ensemble du public. Les moyens humains ne le permettaient pas au regard de la fréquentation élevée permanente.

Néanmoins, tout a été mis en œuvre pour pouvoir permettre la pratique sportive, en essayant de s'adapter aux évolutions régulières du protocole sanitaire.



Fréquentation :

Les visiteurs ont été, du fait, peu nombreux à profiter des infrastructures pour des activités en libre accès : la pétanque, jeux pour enfants, kayak, pêche, mais également promeneurs et joggeurs.

Les sportifs, et notamment les footballeurs ont néanmoins pu profiter des installations, conformément à la législation en vigueur.

- 15 195 passages de joueurs sur les terrains de football en 2021

TRAVAUX

Les trois terrains de football rénovés ont été livrés durant l'été 2021

- Le terrain d'honneur (H1) et les deux terrains synthétiques (S1 et S2) bénéficient à présent d'un système d'éclairage par des LEDS afin de permettre une meilleure couverture lumineuse et réduire la consommation d'énergie.
- Plusieurs niveaux d'intensité ainsi que l'éclairage en demi-terrain sont programmables.

Deux nouveaux terrains de football créés

En plus du terrain d'honneur (H1) et des deux terrains synthétiques (S1 et S2), le Parc de loisirs dispose dorénavant de deux autres terrains en herbe de très bonne qualité, dont un est éclairé.

Ces nouveaux terrains (dénommés H2 et H3) présenteront toutes les qualités requises pour accueillir des entraînements et surtout des matchs sur une pelouse de haute facture.

Ceux-ci pourront ponctuellement et au besoin, être convertis en terrains de rugby aux normes internationales. Ils ont été dimensionnés pour cette double utilisation possible.

LES GRANDS RENDEZ-VOUS À VENIR

- Accueil estival d'équipes professionnelles dont le Stade Malherbe de Caen.
- Base arrière pour les JO en 2024.





LE POM'S (PÔLE OMNI'SPORTS)

SPORTS ET LOISIRS

Le fonctionnement du complexe sportif est assuré par un Comité de gestion. Celui-ci est composé de représentants des communes de Deauville, Trouville-sur-Mer et de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie. Son coût de fonctionnement est assuré à hauteur de 50 % par la Communauté de Communes et de 25 % pour chacune des communes de Trouville-sur-Mer et Deauville, hors salle de tennis de table et ses locaux annexes, à la charge de Deauville. La gestion de l'équipement est déléguée à la ville de Deauville.

En 2021 les activités ont été impactées par la crise sanitaire, même si la plupart des pratiquants étaient en possession d'un pass sanitaire et que ce dernier pouvait être contrôlé par les agents du site. De manière générale tout a été mis en œuvre pour pouvoir permettre la pratique, en essayant de s'adapter aux évolutions régulières du protocole sanitaire.

Manifestations en 2021, hors pratiques habituelles :

En novembre : accueil de l'équipe française de basket handisport féminin

Compétitions départementales de karaté le 21/11 et le 5/12

Krav maga, stage européen 1 au 5 juillet

Match de préparation France Pologne U19 masculin handball le 1^{er} août

Village du Marathon 10-14/11

OUVERTURE DURANT L'ETE 2021

À titre exceptionnel, le POM'S a été ouvert tout l'été afin de permettre la reprise des activités sportives après une période d'impossibilité au vu des recommandations sanitaires.





LES VOIES VERTES

SPORTS ET LOISIRS



L'offre en mobilité douce se voit renforcée sur le territoire en développant des liaisons villes-mer qui s'inscrivent dans les continuités interdépartementales. Ainsi, réduire l'utilisation de l'automobile pour les trajets courts, accroître la fréquentation par les cyclotouristes de l'arrière-pays littoral : tourisme vert (développement de l'offre touristique sur le territoire), offrir des parcours sportifs, sécuriser les cyclistes dans leurs déplacements quotidiens.

PISTE CYCLABLE EST-OUEST

Dans le cadre de sa politique de développement des liaisons douces facteur d'attractivité territoriale et de la valorisation des déplacements actifs, la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie s'est engagée dans l'aménagement d'une voie verte cyclable traversant les communes de Tourgéville, Vauville, Bénerville-sur-Mer et Blonville-sur-Mer. Ce projet, reliant Saint-Arnoult au marais de Villers-Blonville en contournant le Mont Canisy, assurera la jonction avec la voie verte Nord-Sud ouverte au public en 2019. Ainsi, la Communauté de Communes entend assurer un maillage de liaisons douces sur le territoire intercommunal en mettant en valeur son patrimoine naturel avec l'ouverture de perspectives et un paysage ouvert sur le coteau bocager du Mont Canisy classé en ZNIEFF de type I.

Toutes les études ont été réalisées. Les acquisitions foncières sont en cours. Elle constituera un tronçon de la Vélomaritime et sera financée par le Conseil Départemental du Calvados.

PISTE NORD-SUD

Réalisée sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental du Calvados avec les fonds de concours de la Communauté de Communes, intégrée à la Seine à Vélo et à la Vélomaritime, elle accueille plus de 100 000 visiteurs cyclistes ou piétons chaque année en totale sécurité.





EAU ET ASSAINISSEMENT

Eaux de baignade.....	65
Eau potable.....	66
Assainissement.....	67
Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.....	68

 **EAUX DE BAINNADE**
EAU ET ASSAINISSEMENT



Les 9 plages concernées par l'étroite surveillance active de la qualité sanitaire des eaux de baignade de Cœur Côte Fleurie sont situées à : Bénerville-sur-Mer/Tourgéville (1 plage commune), Blonville-sur-Mer (2 plages), Deauville, Trouville-sur-Mer, Villers-sur-Mer (2 plages) et Villerville (2 plages).

Le rythme soutenu des prélèvements réalisés sur la Communauté de Communes au travers de sa délégation en complément des prélèvements réglementaires de l'ARS (Agence Régionale de Santé) qui déterminent le classement des plages en fin de saison, offre une forte réactivité pour la gestion de la surveillance de la qualité des eaux de baignade.

Le classement des plages de la saison estivale 2021 est déterminé sur les résultats des quatre dernières années, soit de 2018 à 2021, à savoir sur notre littoral.

Villerville

- Rue des Bains : Bonne qualité
- Plage des Graves : Excellente qualité

Trouville-sur-Mer

- Rue Croix : Bonne qualité

Deauville :

- Place des 6 Fusillés : Bonne qualité

Bénerville-sur-Mer – Tourgéville :

- Poste de surveillance : Bonne qualité

Blonville-sur-Mer :

- Rue Laforge : Bonne qualité
- Hameau Goblin : Excellente qualité

Villers-sur-Mer :

- Rue Jean Moulin : Bonne qualité
- Rue Jean Mermoz : Excellente qualité





EAU POTABLE

EAU ET ASSAINISSEMENT

La Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie agit pour préserver la ressource en eau, le confort de service et la sécurité des usagers de son territoire. Elle poursuit les investissements nécessaires afin de stocker, traiter et amener l'eau potable aux robinets des consommateurs. Elle rénove les réseaux d'eau potable. La gestion du service public de production et distribution de l'eau potable s'effectue, par délégation de service public, par la SETDN (Société des Eaux de Trouville, Deauville et Normandie) – Veolia Eau, depuis le 1er janvier 2018 pour une durée de 12 ans.

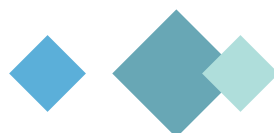
Les communes desservies par Cœur Côte Fleurie sont : Bénerville-sur-Mer, Blonville-sur-Mer, Deauville, Saint-Arnoult, Saint-Gatien-des-Bois, Touques, Tourgéville, Trouville-sur-Mer, Vauville, Villers-sur-Mer, Villerville, y compris quelques abonnés sur les communes d'Auberville et de Glanville. Une vente en gros est effectuée à Cricqueboeuf.

Les chiffres 2021

- Le service public d'eau potable compte **26 553** abonnés (26 550 en 2020)
- Le service public d'eau potable prélève **3 078 170 m³** (3 000 323 en 2020) dans les sources des Broches, de Cricqueboeuf, de Glanville, de Saint-Hymer et de Saint-Pierre-Azif.
- Le réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **493 km**. Le rendement du réseau est de **81,60 %** (85,2 % en 2020).
- Prix TTC du service pour 120 m³ au 1^{er} janvier 2022 : **247,65 € TTC**
- Prix TTC du service pour une consommation annuelle de 120m³ par an au 1er janvier 2022 : 2,06 € TTC (arrondi) contre 2,02 € TTC au 1er janvier 2021.

L'eau potable au cœur des enjeux du développement durable

La Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie est très engagée dans la réduction des déchets domestiques. Elle impulse avec dynamisme son Défi Zéro Déchet. Cohérente dans ses actions, la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie défend l'eau du robinet, sa qualité et sa consommation. Cette démarche s'inscrit véritablement dans le développement durable et le Défi Zéro Déchet. L'eau est disponible 24h/24 au robinet, sans déplacement, sans emballage et donc, sans déchet. En somme, buvez de l'eau du robinet et éliminez des déchets de vos poubelles !





ASSAINISSEMENT : MAINTENIR UNE QUALITÉ DE SERVICE OPTIMALE

EAU ET ASSAINISSEMENT

Le service d'assainissement des eaux usées sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie comprend la collecte, le transfert et le traitement des eaux usées domestiques.

Ce service public est exploité, par gestion déléguée, par la SETDN – Veolia Eau (Société des Eaux de Trouville Deauville et Normandie) depuis le 1^{er} mai 2008 pour une durée de 15 ans et 8 mois pour permettre, notamment, de lisser l'amortissement du renouvellement des membranes de la station d'épuration réalisé en 2017.

Les communes adhérentes au service public de l'assainissement collectif et non collectif de Cœur Côte Fleurie sont : Bénerville-sur-Mer, Blonville-sur-Mer, Deauville, Saint-Arnoult, Saint-Gatien-des-Bois, Touques, Tourgéville, Trouville-sur-Mer, Vauville, Villers-sur-Mer, Villerville. Les effluents d'eaux usées de la commune de Cricquebœuf et un quartier à Auberville sont transférés et traités à la station d'épuration située à Touques.

Le traitement membranaire des eaux usées de la station d'épuration permet d'éliminer la pollution contenue dans ces eaux usées avant que celles-ci ne soient rejetées dans le milieu naturel, à savoir la rivière de La Touques, l'une des premières rivières de France à accueillir des truites de mer et des saumons.

La station de traitement des eaux usées de Touques produit des boues qui sont valorisées dans la filière de compostage.

Cœur Côte Fleurie poursuit ses investissements pour créer et renouveler le réseau de collecte afin de maintenir la qualité des eaux de baignade et améliorer la qualité du service pour chacun de ses usagers.

Les chiffres clés de l'assainissement en 2021:

- **25 206** abonnés à ce service (25 223 en 2020).
- **329** km de réseau de collecte d'eaux usées.
- **7** bassins tampons permettent la maîtrise des déversements d'effluents lors des périodes pluvieuses.
- **59** postes de refoulement (pompes).
- **1** station d'épuration, à Touques, avec une capacité de traitement de **115 000** équivalent-habitant. La performance et l'efficacité des ouvrages respectent la conformité réglementaire des rejets (Directive Européenne et arrêté Préfectoral).
- Volume moyen de traitement en 2021 : 10 776 m³ / jour (10 850 m³ / jour en 2020).
- **851,7** tonnes de boues produites en 2021 (797 en 2020).

L'assainissement non collectif

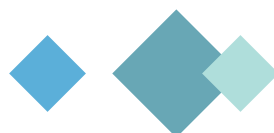
- **1 102** propriétés concernées.

Les tarifs de l'assainissement collectif

Assainissement collectif : tarif unique pour toutes les communes de Cœur Côte Fleurie

Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ : **2,36 € TTC** au 1^{er} janvier 2022 et 2,33 € TTC (arrondi) au 1^{er} janvier 2021

- Facture type 120m³: **283,78€ TTC**





GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS

EAU ET ASSAINISSEMENT

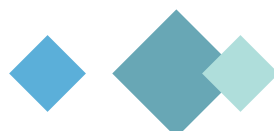
La Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) est une compétence confiée aux intercommunalités par les lois de décentralisation de 2014 et 2015, elle a été effective au 1er janvier 2018 pour la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie. Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Touques s'associe à la Communauté de Communes pour gérer la compétence (GEMA).

Les actions qui ont été menées en 2021 sont :

1. En cours de constitution d'un dossier d'autorisation environnementale des systèmes d'endiguement des communes de Blonville-sur-Mer et Villers-sur-Mer comportant une étude d'incidence ainsi qu'une enquête publique. Le dossier sera déposé pour instruction aux services de l'État en 2022.
2. Une étude de restauration hydraulique des marais de la basse vallée de la Touques. L'étude a été divisée en trois secteurs distincts, sous maîtrise d'ouvrage des acteurs suivants :
 - Le secteur A, d'une superficie de 526 ha pour le compte de la Communauté de Communes Terre d'Auge.
 - Le secteur B, d'une superficie de 536 ha pour le compte du Département du Calvados.
 - Le secteur C, d'une superficie de 141 ha pour la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie.

Un programme pluriannuel d'actions hiérarchisées et chiffrées est établi pour des curages sélectifs des canaux et des fossés, la réfection d'ouvrages, la réouverture sélective du milieu et de la végétalisation.

3. Travaux terminés pour le rétablissement de la continuité écologique du ruisseau de la Planche Cabel à Saint-Arnoult et le remplacement du pont routier avenue de la Vallée dans le cadre de la lutte contre les inondations. À venir, travaux contre les submersions marines qui impactent le cours d'eau.





TRAVAUX ET PATRIMOINE

Travaux au siège de la Communauté de Communes.....	70
Aire provisoire de grand passage des gens du voyage.....	71



TRAVAUX AU SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

TRAVAUX ET PATRIMOINE

La Villa Sainte Claire, siège de Cœur Côte Fleurie, date du second empire (1870). Elle est considérée comme « patrimoine architectural exceptionnel » dans l'AVAP 2015 de la ville de Deauville et sera préservée dans le cadre des travaux. Les travaux de rénovation thermique du siège de Cœur Côte Fleurie visent à obtenir une efficacité énergétique du bâtiment maximale et ainsi à réduire ses consommations d'énergie.

Ces travaux ont à ce titre été identifiés dans le programme d'actions de la démarche Cit'Ergie et dans celui du PCAET puisqu'ils participent à la mise en œuvre de la politique énergétique et climatique de Cœur Côte Fleurie. Les gains énergétiques seront conformes au minimum aux exigences du niveau BBC rénovation.

Par ailleurs, une mise aux normes globale est nécessaire. Les travaux prévus permettent, entre autres, un accès pour les personnes à mobilité réduite depuis le niveau de la rue et desservant le hall d'entrée de la même manière que les personnes valides.

4 consultations d'entreprises successives ont été nécessaires pour que chacun des 11 lots soit attribué. Le montant des travaux, après notification à toutes les entreprises, a été de 1 453 808,93 € HT en octobre 2021.

Le projet, très ambitieux en terme de gain d'énergie, répondant aux exigences BBC rénovation, a été éligible à des subventions à hauteur de 1 042 400 € :

Au Contrat de territoire départemental, pour 751 800 € d'aide du Conseil Départemental du Calvados.

Au CRTE (France Relance), pour 290 600 € d'aide de l'Etat.

Après une période d'études d'exécution des entreprises, l'installation de chantier s'est réalisée fin septembre 2021 et les travaux ont débuté en octobre 2021. La date de réception des travaux a été fixée à la fin du mois de septembre 2022.

En amont de ce projet, des travaux ont été réalisés au 73 rue du Général Leclerc afin d'accueillir les archives et libérer le sous-sol du siège.

Durant l'été 2021, les services travaillant au siège de Cœur Côte Fleurie 12 rue Robert Fossorier ont déménagé provisoirement dans un bungalow mis en place sur site, à la station d'épuration et au centre de collecte.

Ces deux derniers points ont constitué un projet en eux-mêmes et ont permis le bon déroulement des travaux.





AIRE PROVISOIRE DE GRAND PASSAGE DES GENS DU VOYAGE

TRAVAUX ET PATRIMOINE

Le Schéma Départemental de 2018 actuellement en vigueur indique une aire provisoire de grand passage des gens du voyage de 4 hectares (250 places) réservée aux grands rassemblements d'été, située sur la commune de Villerville.

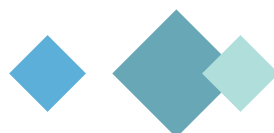
En raison de la crise sanitaire liée au Covid-19, la situation a été à nouveau exceptionnelle en 2021.

En effet, si les grands passages estivaux ont repris, les règles de distanciation devaient être respectées sur les terrains.

Des groupes habilités par l'AGP (Association de Grands Passages), moins nombreux que les années habituelles, se sont succédés entre le 18 juillet et le 22 août 2021. La totalité de ces missions a représenté environ 300 caravanes.

Durant cette période, un groupe, qui s'était installé de façon illicite au sein d'une mission, a refusé de partir. Des poursuites en lien avec la Préfecture et la gendarmerie ont été mises en œuvre et l'expulsion de ce groupe d'une cinquantaine de caravanes a été possible le 5 septembre 2021.

Au total, environ 350 caravanes seront venues sur l'aire provisoire de Villerville en 2021.





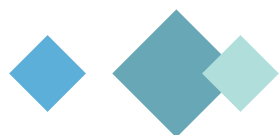
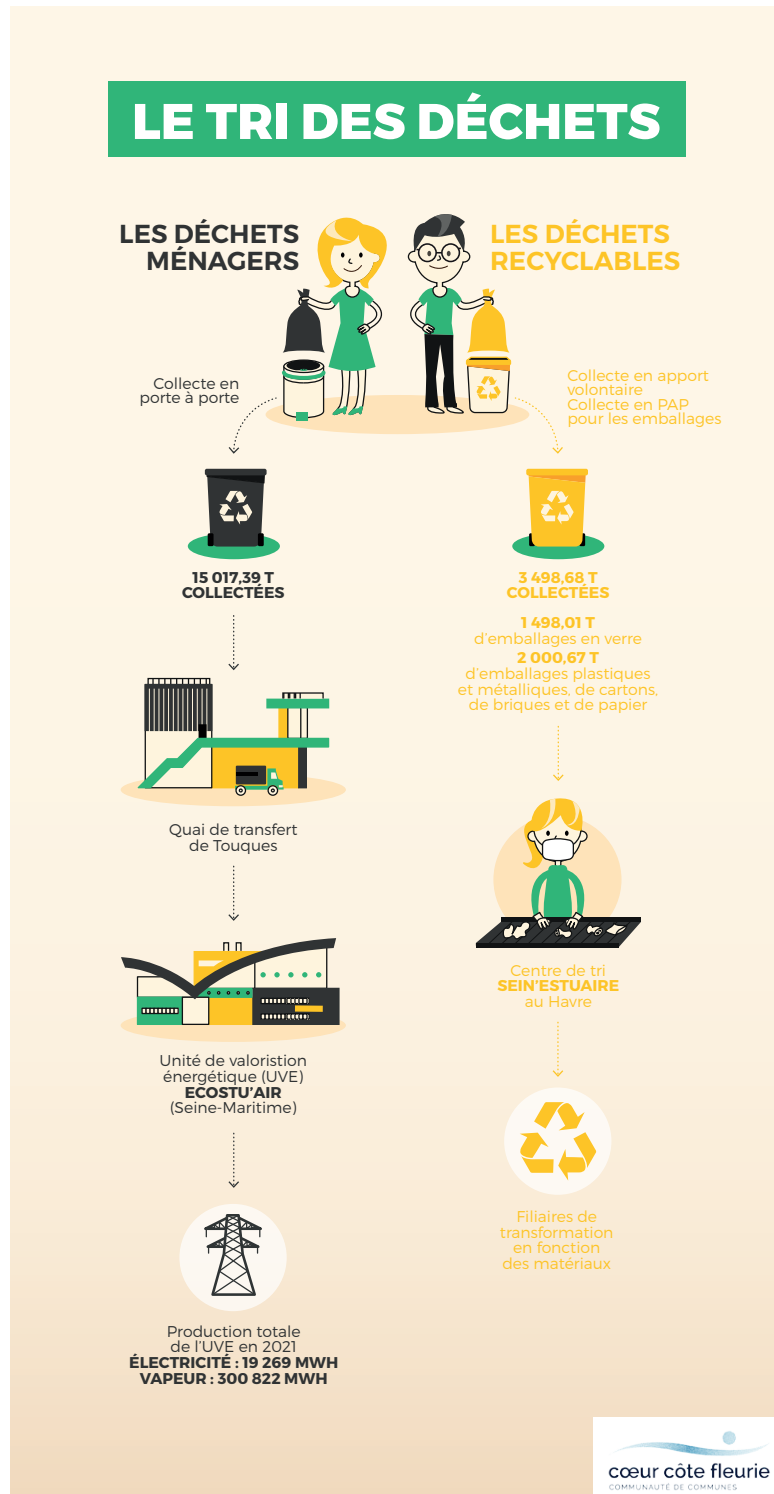
ENVIRONNEMENT

Tri des déchets : bilan 2021	73
Collecte des ordures ménagères : le bilan 2021	76
Modernisation des déchèteries intercommunales	79
Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés	82
Éco-domaine de Bouquetot : l'innovation au service de l'environnement.....	85
Fourrière animale et fourrière automobile.....	87

TRI DES DÉCHETS : LE BILAN 2021

ENVIRONNEMENT

Déchets : les changements en 2021



- **La Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie** assure la collecte en porte-à-porte des ordures ménagères, des sacs/bacs jaunes (emballages), des encombrants et déchets verts en fonction des différentes zones établies (calendriers).
- Depuis le 1^{er} janvier 2017 tous les emballages se trient. Ils doivent être déposés dans les bornes de tri pour être collectés en apport volontaire et dans les sacs jaunes et/ou les bacs roulants pour être pris en porte-à-porte. Le tri et la valorisation des matériaux sont assurés par VEOLIA IPODEC Normandie.
- Les papiers se trient désormais séparément, en apport volontaire sur les points-tri.
- **Le Syndicat d'Élimination et de Valorisation Énergétique des Déchets de l'Estuaire (SEVEDE)** est en charge du transfert, du transport et de la valorisation énergétique des ordures ménagères résiduelles.
- L'exercice 2021 fait apparaître une légère hausse du tonnage apporté au quai de transfert (plus 2,04 %) par rapport à l'année 2020 (soit plus 300,57 tonnes).
- Le coût du service « traitement des ordures ménagères résiduelles » (hors collectes) s'est élevé à 1 894 979,59€ TTC, coût en légère hausse par rapport à l'année 2020 (+ 6,89%), avec un prix à la tonne de 121 € TTC (TGAP incluse) contre 113,34 € TTC en 2020.

La collecte sélective

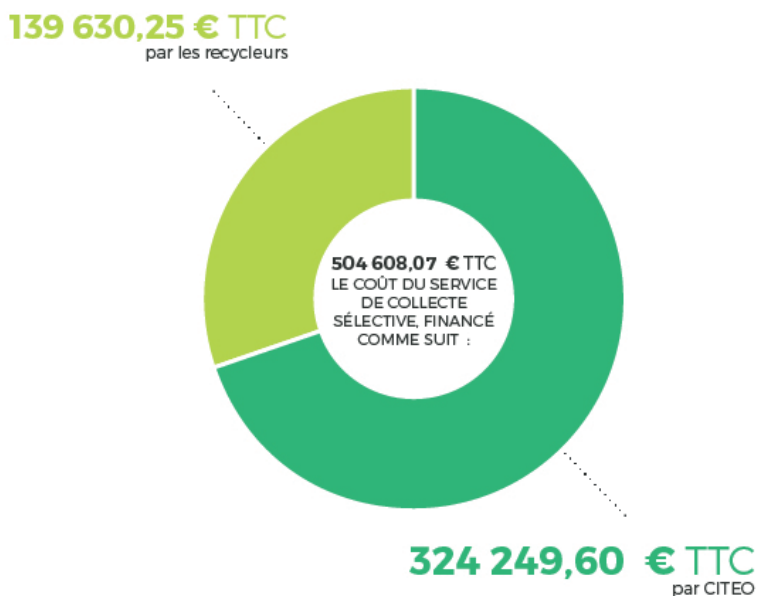
La collecte sélective des emballages, des papiers et du verre en 2021 représente un total de 3 498,68 tonnes (contre 3 803,39 tonnes en 2020) ainsi réparties : 1498,01 tonnes de verre et 2 000,67 tonnes d'emballages plastiques et métalliques, de cartons, de briques et de papiers.

Le tonnage des recyclables collectés en 2021 est en diminution (-3,57%) par rapport à l'année 2020. Cependant, 404,97 tonnes d'emballages ont été déclassés entre juin et décembre 2021.

Le coût du service « collecte sélective en apport volontaire et en porte à porte » s'est élevé pour cette année 2021 à 504 608,07€ TTC (contre 681 689,50 € TTC en 2020) ; CITEO a versé 324 249,60€ TTC de « soutiens pour les emballages et le papier » et les repreneurs des matériaux triés (les recycleurs) ont versé 139 630,25 € à la Communauté de Communes, soit un total de 463 879,85 € TTC.

Le coût complet du service « collecte sélective en apport volontaire et en porte à porte » est de 144,22 € TTC par tonne de recyclables en 2021.



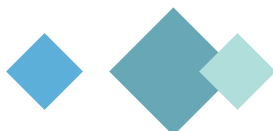


En ce qui concerne la valorisation énergétique, les déchets incinérés permettent de produire de l'électricité (RTE) mais également de la vapeur (TEREOS).

Electricité : 19 269 MWh ont été produits et 9057 MWh ont été vendus.

Vapeur : 300 822 MWh ont été produits et vendus intégralement.

Production totale d'énergie : 320 091 MWh.





COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES, LE BILAN 2021

ENVIRONNEMENT

1. La compétence

Le traitement des déchets ménagers et assimilés relève de la compétence de Cœur Côte Fleurie depuis 1974. La valorisation des matériaux recyclables est réalisée au centre de tri du Havre. Le SEVEDE réalise également la partie transfert, le transport et la valorisation énergétique des Ordures Ménagères.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la compétence Collecte des déchets ménagers a été transférée à l'intercommunalité par la loi NOTRe.

Les flux collectés pour les usagers sont :

- Les Ordures ménagères résiduelles (suivant le calendrier annuel).
- Les Emballages (suivant le calendrier annuel).
- Les Déchets Verts du 1^{er} mars au 15 novembre (suivant le calendrier annuel).
- Les Encombrants (suivant le calendrier annuel).

La collecte est assurée en régie sur toutes les communes hormis sur Saint-Gatien-Des-Bois, Saint-Pierre-Azif et Vauville pour lesquelles une délégation à un prestataire privé a été mise en place pour la collecte uniquement des Ordures Ménagères et Assimilés.

La gestion de la prévention, de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés répond à de forts enjeux, notamment le maintien d'une bonne qualité de service, le respect des contraintes et objectifs réglementaires, la maîtrise de l'évolution des coûts et leur optimisation.

2. L'organisation de la collecte

Afin de répondre aux prescriptions de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM), une conteneurisation des Ordures Ménagères résiduelles (OMr), Déchets Verts (DV) et Emballages Ménagers recyclables (DMR) a été mise en place. Néanmoins la collecte des sacs est encore tolérée dans le cas où l'habitant ne peut stocker de bacs.

L'objectif est :

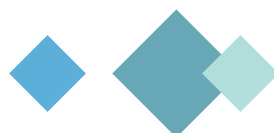
- d'améliorer les conditions de travail des agents de collecte en rendant la collecte plus sûre et moins pénible. Le contenu des bacs est versé mécaniquement dans la benne ;
- de faciliter la manutention des contenants par l'habitant ;
- d'éviter les dépôts de sacs poubelles sur les trottoirs.

1733 bacs d'une capacité de 120 L à 660 L ont été distribués aux usagers en 2021 aux particuliers, syndicats de copropriétés, sociétés et entreprises.

3. La fréquence de la collecte des déchets des particuliers

Pour la collecte des **Ordures Ménagères résiduelles**, la collecte est organisée par zone en fonction de la typologie d'habitat :

- Zone « points noirs » avec une collecte 7 fois par semaine minimum.
- Zone « hyper centre » avec une collecte de 6 fois par semaine en période basse saison et une collecte de 7 fois en période haute saison.
- Zone « urbain dense » avec une collecte deux fois par semaine toute l'année.
- Zone « pavillonnaire/campagne » avec une collecte une fois par semaine toute l'année.



Quel que soit le secteur, une collecte hebdomadaire minimum des **Emballages** est réalisée.

Les usagers appliquent dorénavant les consignes de tri élargies et la séparation des Papiers et des Emballages depuis le 1er janvier 2017.

La collecte des **encombrants** est également assurée sur toutes les communes suivant le calendrier annuel. Depuis 2019, les usagers ont aussi la possibilité de faire appel à un service personnalisé d'enlèvement des encombrants sur rendez-vous (en 2021, on dénombre 187 prises de rendez-vous) moyennant la somme de 35 €.

La collecte des **déchets verts** est organisée du 1^{er} mars au 15 novembre. Elle concerne toutes les communes hormis Saint-Pierre-Azif, Vauville et Saint-Gatien-Des-Bois. Une collecte hebdomadaire est planifiée sur la période.

4. Le centre d'exploitation de la collecte des DMA

Le centre de collecte est implanté à Touques, chemin du Roy, depuis le 1^{er} janvier 2017. C'est le point de départ des circuits de collecte. Il est idéalement placé car situé au centre du territoire et se trouve à proximité immédiate du quai de transfert du SEVEDE.

L'accueil du public y est assuré sur les horaires suivants :

- du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h et le samedi de 10h à 13h pendant les vacances scolaires de la Toussaint et les vacances d'été, puis pendant les vacances de Pâques de la zone C.

9110 rouleaux de sacs jaunes ont été distribués par l'accueil du centre de collecte et les mairies nous suppléant sur cette mission, ainsi que 1 733 cartes d'accès à la déchèterie.

Le personnel

L'organigramme fonctionnel au 1^{er} janvier 2021

- 1 responsable d'exploitation
- 1 coordonnateur de collecte
- 1 coordonnatrice administrative
- 1 agent d'accueil/secrétaire
- 1 mécanicien
- 51 agents de collecte

Des saisonniers viennent compléter l'effectif pour la haute saison.

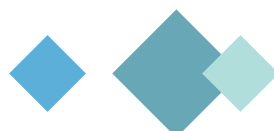
Cela représente 62,47 équivalent temps plein à l'année.

Le parc de véhicules

La Communauté de Communes a réorganisé totalement la collecte en renouvelant notamment les matériels. Les véhicules utilisés sont de plus en plus innovants en termes environnemental puisqu'ils répondent aux normes « Euro VI » (norme Européenne de pollution qui impose aux véhicules poids lourds de ne pas dépasser certains seuils).

Le parc de véhicules du service collecte est composé de 28 véhicules dont la répartition est la suivante :

- 1 benne à ordures ménagères de 26 tonnes,
- 9 bennes à ordures ménagères de 19 tonnes,
- 3 bennes à ordures ménagères de 16 tonnes,
- 3 bennes à ordures ménagères de 12 tonnes,
- 1 benne à ordures ménagères de 7,5 tonnes,
- 2 bennes à ordures ménagères de 3,5 tonnes,
- 1 camion spécial verre de 16 tonnes,
- 1 camion ampliroll de 7,5 tonnes,
- 1 camion atelier de 3,5 tonnes,



- 3 camions benne-basculante,
- 3 véhicules légers.

5. Financement

La TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) finance la collecte des déchets ménagers et assimilés. Son taux a été fixé pour l'année 2021 à 4,04%.

6. La collecte des déchets des professionnels

Depuis le 1^{er} janvier 2017, une redevance spéciale est en place pour les établissements publics, les associations et les entreprises, producteurs de déchets non ménagers et bénéficiant du service public de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés. Ces redevables (ou potentiels redevables) signent automatiquement une convention fixant les conditions techniques et financières d'adhésion au service public de collecte et de traitement des déchets. Le montant de la Redevance Spéciale est construit sur la base de la production des déchets du redevable. Il couvre, d'une part, le volume d'ordures ménagères résiduelles présenté à la collecte, et d'autre part, le recours au service de collecte des cartons et du verre d'emballages, selon les modalités de calculs prévues.

Pour déterminer le volume des déchets présenté à la collecte, les professionnels sont incités à conteneuriser leurs déchets. Les bacs roulants sont remis gratuitement aux professionnels. Ces bacs ont la particularité d'être pucés. À terme, lorsque l'ensemble des véhicules du parc de collecte seront équipés de lecteurs, une facturation au réel pourra être effectuée.

Les déchets des professionnels sont collectés avec la même fréquence que les déchets des particuliers suivant les zones.

La collecte des cartons et des verres des professionnels est réalisée sur les secteurs « hyper centre » des professionnels uniquement. Cette prestation est assurée sur facturation dans le cadre de la mise en place de la redevance spéciale. Les zones de forte densité de commerçants bénéficient de trois à cinq collectes hebdomadaires de cartons et verre.

Pour l'année 2021, 505 entreprises ont été assujetties à la redevance spéciale pour un montant facturé de 514 350,94 €.



MODERNISATION DES DÉCHÈTERIES INTERCOMMUNALES ENVIRONNEMENT



La Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie a modernisé ses déchèteries avec la construction de la déchèterie de la Croix Sonnet, la mise en conformité de la déchèterie de Villers-sur-Mer et la démolition des déchèteries de Touques et Villerville.

Le groupement d'entreprises porté par VEOLIA Propreté a été retenu en mai 2019 (et pour une durée de 7 ans) pour réaliser ce projet pour un montant global de 5,5 millions d'€ TTC. Les travaux ont débuté en 2020 et se sont achevés le 4 janvier 2021 pour la déchèterie de la Croix-Sonnet et le 1^{er} juillet 2022 pour la déchèterie de Villers-sur-Mer.

Ce sont des déchèteries « à plat », de nouvelles générations. Le concept de ces déchèteries et de proposer des services orientés vers la valorisation (objectif de 70 % de matières valorisées) et le réemploi (objectif de 1 % de matières réemployées).

Par rapport aux anciennes déchèteries, les nouvelles sont :

- Modulaires de par leur architecture,
- Innovantes pour permettre de répondre à la réglementation actuelle et future,
- Sécurisées avec une zone exploitation complètement différenciée de la zone usager.

Elles offrent également de nouveaux avantages tels que

- la fluidité de l'accès et des dépôts (environ 15 minutes par dépôt),
- l'optimisation du réemploi (création des zones de réemploi dédiées aux dons),
- la valorisation des déchets (valorisation matière et énergétique afin d'éviter un maximum d'enfouissement),
- la promotion de l'économie sociale et solidaire (partenariat avec une association locale).

Ces objectifs s'inscrivent dans la continuité induite par les différentes mesures gouvernementales pour inciter à toujours polluer moins et mieux consommer (loi AGECL, ...). La diminution de l'impact carbone est aussi un objectif prioritaire, pour se faire, les déchets sont soient massifiés, soit compactés. Le nombre de transport pour éliminer les déchets est ainsi fortement diminué. Pour aller plus loin, un système de compensation de CO2 est mis en place via du reboisement des forêts normandes.

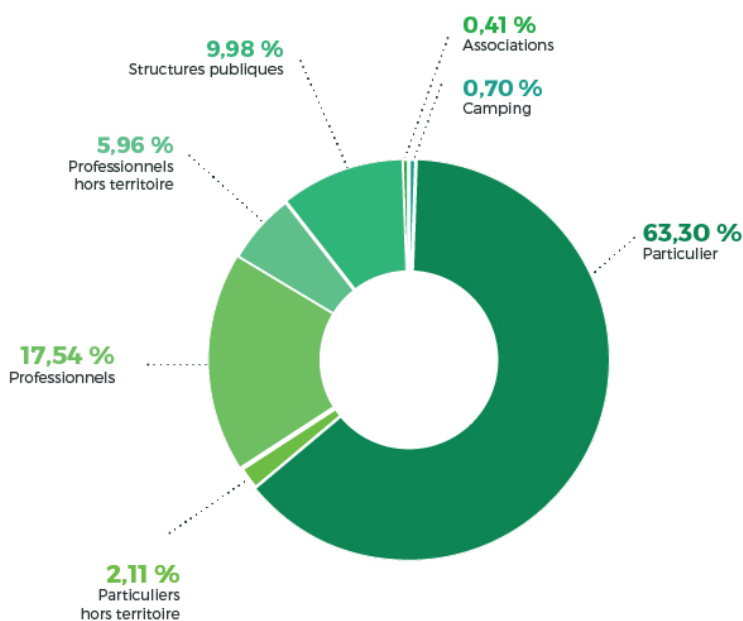
Sur le site de la Croix-Sonnet, une grande nouveauté est l'espace pédagogique. D'une superficie de 72m² et accessible aux personnes à mobilité réduite, cet espace a pour but de sensibiliser les jeunes



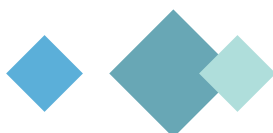
et les usagers au tri, leur apprendre le fonctionnement d'une déchèterie et leur montrer la nécessité de valoriser les déchets. Elle est composée de 3 zones :

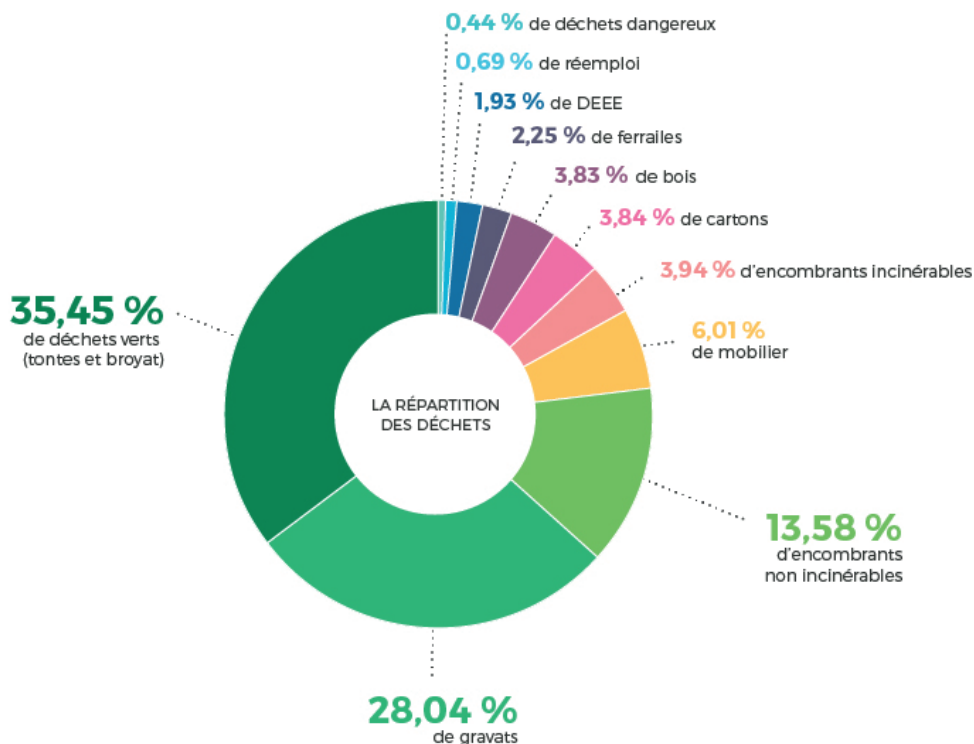
- Présentation de la déchèterie.
- Tri et recyclage.
- Prévention et réemploi.

En 2021, environ 45 000 passages en déchèteries ont été comptabilisés, répartis ainsi :



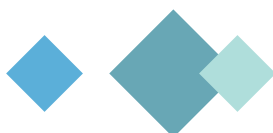
L'année 2021 a connu une forte hausse des tonnages (+19,24 %). Les déchets verts, les gravats et les encombrants non-incinérables représentent la majorité des déchets déposés. Les tonnages évacués ayant été de 16 317,35 tonnes au global avec la répartition suivante :





89,26 tonnes de textiles revendus ou recyclés via **12** points d'apports volontaires répartis sur le territoire.

Le coût complet du service « gestion des déchèteries » est donc estimé à 1 154 807,34 € TTC en 2021 (contre 1 279 144,40 € TTC en 2020), soit un prix à la tonne de 70,77 € TTC (contre 94,00 € TTC en 2020).





PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

ENVIRONNEMENT

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) mis en place par la Communauté de Communes fait suite à la clôture du précédent programme « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage ». Le PLPDMA, d'une durée de 6 ans (2019-2024), présente les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre.

Les principaux objectifs retenus pour la durée du programme sont conformes à ceux exprimés par les plans nationaux et régionaux. Ils sont les suivants :

- Réduire de 10 % les Déchets Ménagers et Assimilés.
- Réduire de 22,5 % les apports de déchets verts en déchèterie.

Dans le but d'atteindre ces objectifs, le programme se décline en 13 actions réparties en 4 axes :

1. Les biodéchets.
2. Le réemploi / la réutilisation.
3. L'exemplarité de la collectivité.
4. La sensibilisation du public.

Le programme a été adopté par le Conseil Communautaire du 29 mars 2019.

LES GRANDES ACTIONS MENÉES EN 2021 (3^{ème} année du programme)

1. Les biodéchets

Promotion du broyage/paillage

Distribution de paillage/compost aux particuliers deux fois par an en déchèteries et discussion sur le fait de mettre en place un partenariat avec des structures du territoire louant des broyeurs à végétaux / kits mulching.

Composteurs collectifs

Une distribution de composteurs a été faite auprès des mairies pour qu'elles puissent les disposer au niveau des écoles, services techniques, cimetières, etc.

Promotion du compostage

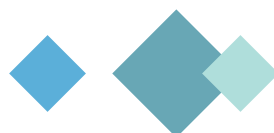
105 composteurs individuels et 11 lombricomposteurs ont été distribués sur l'année 2021.

Collecte sélective des biodéchets

L'étude de faisabilité de la collecte sélective des biodéchets a été réalisée en 2021 par le bureau d'études ANTEA.

2. Le réemploi / la réutilisation

Les 12 colonnes de récupération des textiles, linges et chaussures ont permis de détourner 89,26 tonnes de déchets qui seront ainsi réutilisées.



Une expérimentation au niveau de la commune de Blonville-sur-mer a été réalisée, consistant à installer temporairement une borne sur un lieu de passage durant une période courte. Cette expérimentation a bien fonctionné. Par la suite, ces bornes textiles pourront être installées suivant la saisonnalité des moments propices aux dépôts de textiles : début de la saison chaude (mai) et froide (septembre-octobre). De cette manière, ce genre de collecte temporaire a plus de chances d'obtenir l'acceptation des communes parfois inquiètes quant aux risques de dépôts sauvages.

3. L'exemplarité de la collectivité

Kit manifestations éco-responsables

Durant la crise sanitaire, un guide a été élaboré afin de préparer la reprise des manifestations. Il est consultable et disponible sur le site internet de la Communauté de Communes.

Compostage dans les cimetières

Une expérimentation a été lancée, en 2021, en lien avec la commune de Blonville-sur-Mer, au sein de son cimetière. Un composteur a été posé, puis un deuxième suite au bon fonctionnement du premier. La période de la Toussaint a posé problème : les composteurs ont été totalement remplis et non utilisés pour leur fonction initiale. Depuis, les composteurs sont abîmés et non utilisés. Une solution pour faire du compost au sein des cimetières est en cours de réflexion.

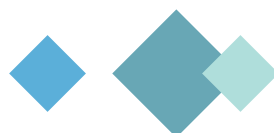
4. Sensibilisation du public

Sensibilisation du grand public au gaspillage alimentaire

Les stands de sensibilisation sur les plages et les marchés ont permis de sensibiliser un total de 598 personnes : 448 personnes en 10 animations pour le vélo-smoothie et 150 personnes en 19 animations en stand tri sur les plages et marchés.

Sensibilisation scolaire

En 2021, 9 animations ont pu être réalisées, pour un total de 161 enfants sensibilisés.



Libellé de l'indicateur	Unité de mesure	Méthode de mesure	Objectifs					
			Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Indicateurs de moyens								
Temps consacré au programme	ETP	Animateurs du programme & autres services	2 ETP	2 ETP	2 ETP	2 ETP	2 ETP	2 ETP
Résultat			2	2	2			
Budget consacré au programme	Euros	Fournitures & Fonctionnement	15 000 €	15 000€	15 000€	15 000€	15 000€	15 000€
Résultat			15 000 €	15 000 €	15 000 €			
Indicateurs de réalisation								
Nombre d'actions mises en œuvre	Nbre	Etat d'avancement par action principale	8	11	11	12	13	13
Résultat			6	5	6			
Indicateurs de flux de déchets évités								
Baisse de la production de déchets ménagers cumulée	%	En fonction de l'année de référence 2017	-1%	-2%	-3%	-4%	-5%	-6%
Résultat			+4,47%	+4,33%	+12,80%			
Baisse des apports de Déchets Verts en déchèteries	%	En fonction de l'année de référence 2015	-3,57%	-7,14%	-10,71%	-14,28%	-17,85%	-21,42%
Résultat			-1,40%	+6,21%	+13,41%			

Les actions réalisées durant ces 3 dernières années n'ont pas été suffisantes pour inverser la tendance à l'augmentation de la production de déchets, que ce soit pour les déchets ménagers ou pour les déchets verts. Il a été constaté un relâchement des pratiques vis-à-vis du suivi des consignes de tri au cours de ces deux dernières années. Il est possible que la crise sanitaire ait impacté directement les objectifs fixés par le PLPDMA et des actions supplémentaires vont devoir être mises en place pour les atteindre.

Conclusion

Les actions se sont poursuivies en 2021 malgré la continuité de la crise sanitaire.

L'augmentation de 12,80% des déchets ménagers en fonction de l'année 2017 est due principalement à l'augmentation des quantités de papier (+365%), de gravats (+57%), d'emballages en porte à porte (+48%), de cartons (+45%) et de déchets dangereux (+31%). Le bon fonctionnement des filières réemploi, mobilier et textile y contribue également avec respectivement +96%, +281% et +51%. Les Ordures ménagères résiduelles ont également augmenté mais dans une moindre mesure (+4.13%)

L'augmentation des fractions de papier et d'emballages en porte à porte est probablement due à l'évolution des consignes de tri depuis 2017.

On constate une augmentation importante de la fréquentation des déchèteries (+21% depuis 2017), ainsi que des quantités de déchets déposés (+19%, soit 2 604 tonnes) entre 2020 et 2021. Même si ce constat est assez général au niveau national, il est très important pour notre territoire d'où l'intérêt de renforcer et de généraliser les actions de prévention dans les 3 dernières années du programme.



ÉCO-DOMAINE DE BOUQUETOT : L'INNOVATION AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ENVIRONNEMENT



L'éco-domaine est un site atypique créé dans le but de proposer un lieu de coopération pour les entreprises innovantes. Il s'inscrit aussi dans une démarche environnementale, laissant une large place à la pédagogie et la formation.

L'éco-domaine s'appuie sur 5 thématiques en synergie :

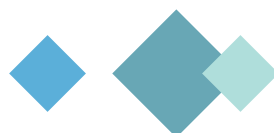
- Agriculture biologique,
- Énergies renouvelables,
- Éco-construction,
- Éco-tourisme,
- Pédagogie et formation.

La Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie a acquis le domaine de 68 hectares il y a près de 30 ans pour protéger le périmètre des sources. Depuis 2008, elle en a fait un site unique accueillant plusieurs structures et projets environnementaux. En août 2010 est créée L'association ECOPYA (Éco-domaine en Pays d'Auge), à laquelle tous les acteurs de l'éco-domaine adhèrent. Elle est aujourd'hui la structure qui porte le projet « éco-domaine de Bouquetot cultivons l'innovation ». Elle coordonne et anime les projets du collectif. Elle est également l'interlocutrice de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie. Une des missions de l'association est d'accompagner les porteurs de projet.

Les porteurs de projet actuels sur l'Éco-domaine sont :

- ELEVAGE DES PARTS (élevage de bovins bio).
- FERME DE SPIRULINE (production et vente directe de spiruline et forêt comestible).
- AKAL FOOD (commercialisation de spiruline et de produits transformés).
- LES NOCTAMBULLES (cabanes dans les arbres – Eco-tourisme).
- TERRICOLE (production de lombricompost).
- ABEILLE NOIRE (maraîchage bio en permaculture et agriculture, apiculture).
- DES FLEURS PARTOUT (production de fleurs d'ornement et comestibles).
- JARDIN DE THÉ.

De nombreux évènements ont déjà eu lieu et continuent à s'organiser sur le site :

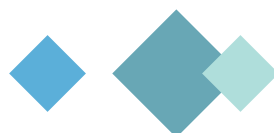


- **Projet de co-crédation artistique** : ce projet vise à promouvoir, dans une démarche de création artistique participative pluridisciplinaire (arts plastiques : land art, sculpture, création sonore), des techniques et matériaux locaux associés à de nouveaux usages du numérique au service de la connaissance et de la transmission des patrimoines naturels, culturels et architecturaux en milieu rural.
- **Les samedis du Bouquetot**: de nombreuses animations associatives (fournées de pain, chantier participatif...) et marché des produits locaux
- **Balades natures thématiques** (nuit de la chouette, nuit de la chauve-souris, sur les traces des animaux, etc...)

En matière de **formation**, le bâtiment « espace de formation et de co-working » accueille régulièrement des stagiaires et nombreuses entreprises pour des réunions d'étude « au vert ». Les différents thèmes dispensés pour les formations en 2021 :

- Apiculture naturelle,
- Spiruline,
- Aromathérapie,
- Plantes sauvages comestibles,
- Permaculture,
- Couture 100% recyclé.

En 2019, ECOPYA a été labellisée « Tiers-Lieux Normandie » par la Région Normandie.



FOURRIÈRE ANIMALE ET FOURRIÈRE AUTOMOBILE ENVIRONNEMENT



Fourrière animale

Le chenil où se côtoient les activités de fourrière animale et de refuge pour chiens et chats est situé Chemin du Calvaire à Touques. Les agents du site s'occupent du soin des animaux, de l'alimentation, de l'entretien des boxes et de l'accueil physique.

Capacité de la fourrière : 10 chiens et 10 chats.

Capacité du Refuge : 30 chiens et 20 chats.

67 chiens recueillis en 2021 (57 rendus à leurs propriétaires).

72 chats accueillis en 2021 (5 rendus à leurs propriétaires).

L'association SDAC favorise l'adoption des animaux pour éviter leur euthanasie.

En mars 2021, les travaux d'extension de la chatterie par la SDAC ont commencé. Ces derniers permettront d'héberger plus de chats mais aussi d'améliorer leurs conditions d'accueil.

Fourrière automobile

Ce service est assuré par un délégataire : la SARL PESLIER, elle assure l'enlèvement, le gardiennage et éventuellement la mise en destruction des véhicules en infraction, accidentés ou abandonnés sur la voie publique.

Nombre de véhicules mis en fourrière en 2021 : 429.

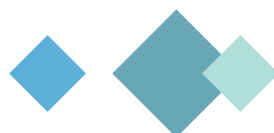
Nombre de véhicules du stock restants de 2020 : 19.

Nombre de véhicules récupérés par leurs propriétaires : 367.

Nombre de véhicules détruits : 72.

Nombre de véhicules vendus par le service des Domaines : aucun.

Nombre de véhicules stockés sur le parc au 31/12/2021 : 9.



Les dépenses liées à la gestion de la fourrière s'élèvent pour l'année 2021 à 18 130,06 € TTC pour 72 véhicules détruits sur l'ensemble du territoire décomposées comme suit :

- Frais d'enlèvement : 5 298,30 € TTC
- Expertise : 1 280,94 € TTC
- Gardiennage : 11 581,32 € TTC pour 1 945 jours de garde.





ARCHIVES INTERCOMMUNALES

Archives intercommunales 90



ARCHIVES INTERCOMMUNALES

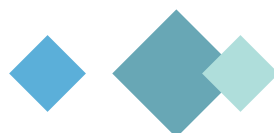
ARCHIVES INTERCOMMUNALES

Les archives gérées et abritées par la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie sont intercommunales et sont issues de son activité.

2021 a été l'année du déménagement de ces archives.

Après des travaux réalisés au sous-sol du 73 rue du Général Leclerc à Deauville, les archives ont été transférées et regroupées dans 4 salles dédiées, répondant davantage aux préconisations des Archives nationales (3 salles pour les archives définitives, 1 salle pour les archives intermédiaires). Pour ce faire, un travail de classement, de tri, d'éliminations réglementaires et de réorganisation a été effectué. Des rayonnages d'archives neufs ont été installés dans 3 salles.

La chapelle, située au 12 rue Fossorier, rassemble toutes les archives d'autorisation du droit des sols.





12 rue Robert Fossorier - BP 30086 14803 Deauville Cedex
Tél. 02 31 88 54 49 - Fax 02 31 88 19 76
www.coeurcotefleurie.org - info@coeurcotefleurie.org



facebook.com/coeurcotefleurie

Document publié en application de l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales